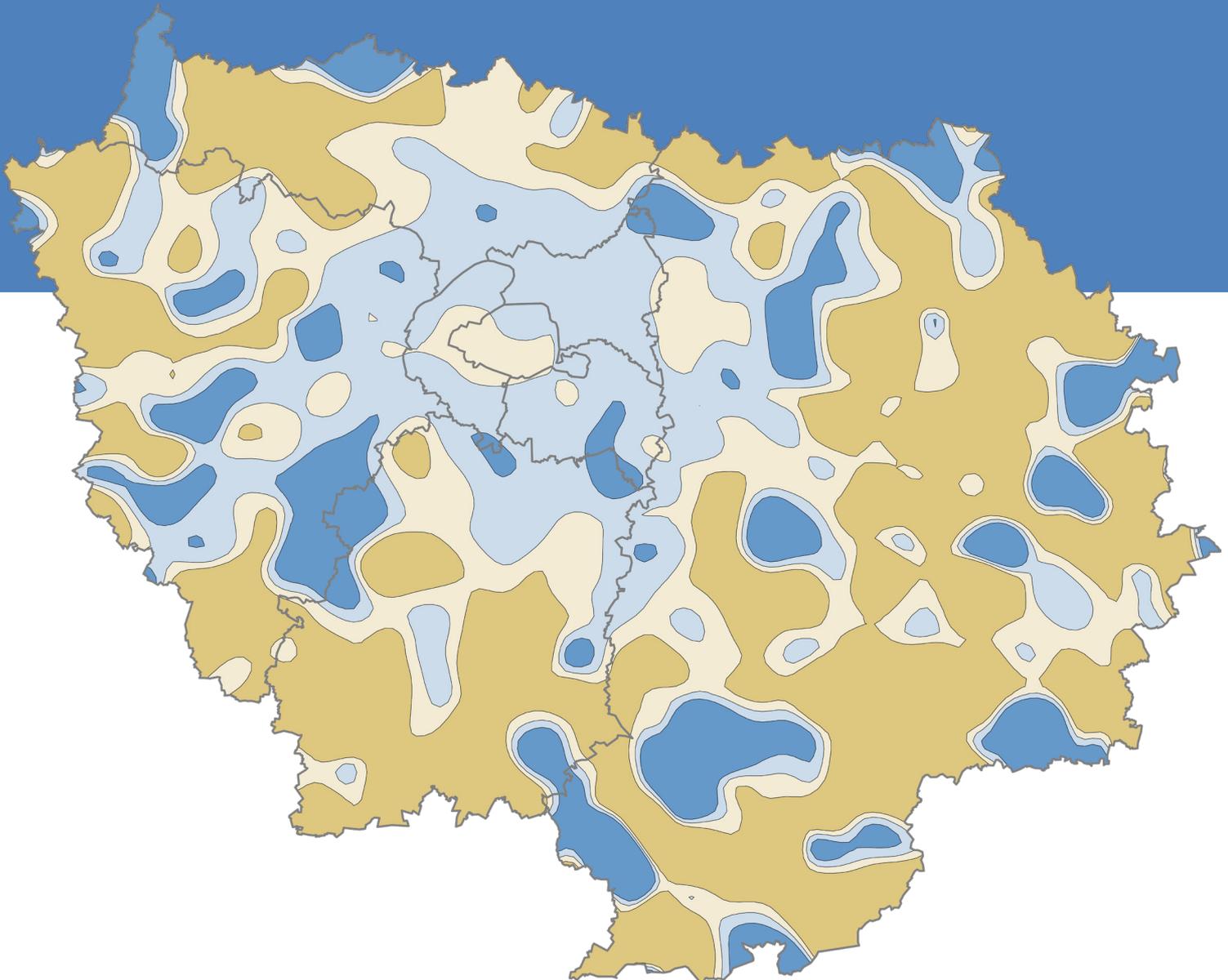
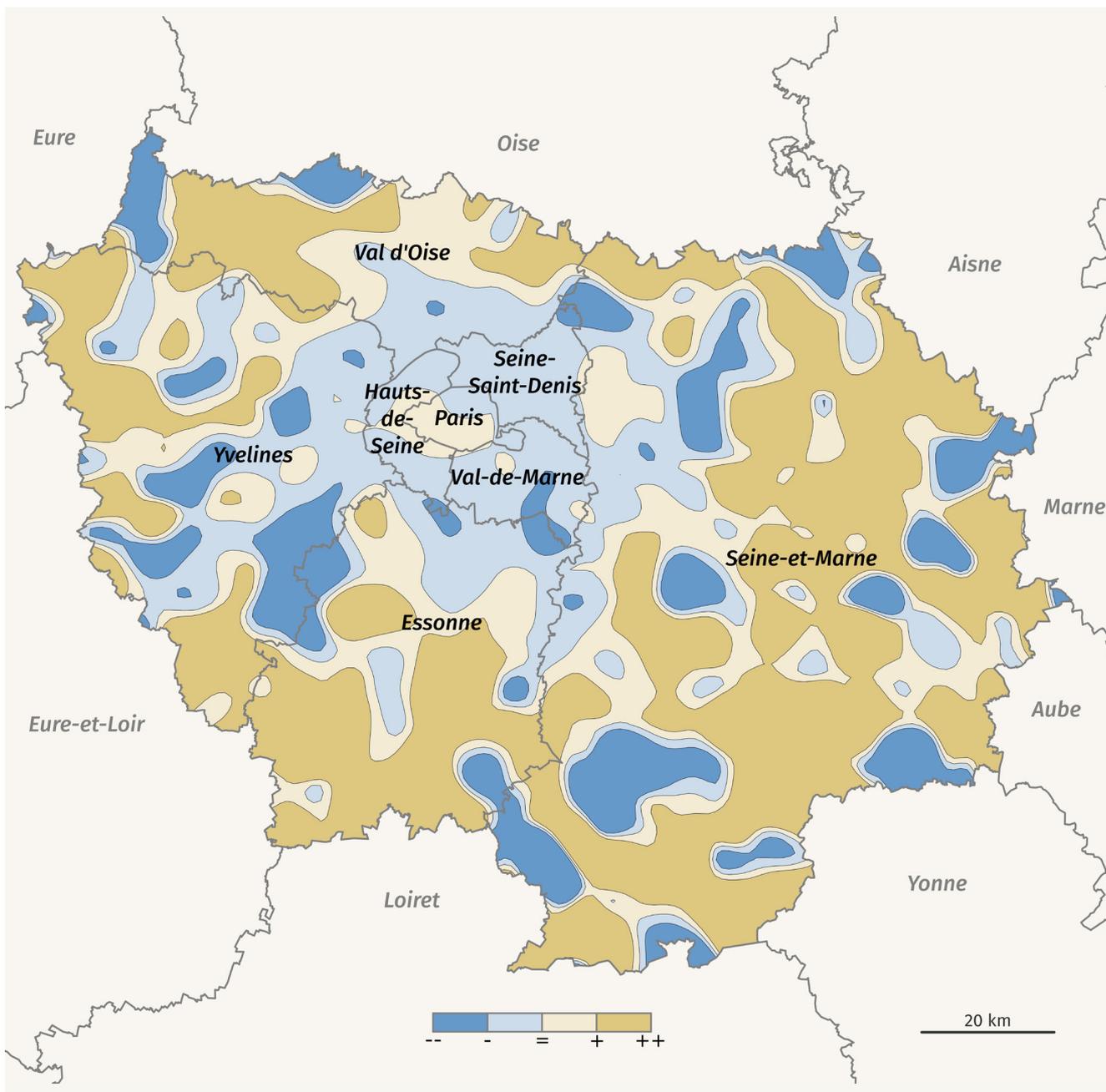


LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES FRANCILIENS FACE À LA CRISE DU LOGEMENT ABORDABLE





ÉVOLUTION DE LA POPULATION ALLOCATAIRE
 AUX REVENUS MOYENS SOUS L'EFFET DES MOBILITÉS
 INTERNES À L'ÎLE-DE-FRANCE, EN 2019.
 DÉTAILS PAGES 30-32

INTRODUCTION	P.7
PARTIE I. CADRAGE: DES MOBILITÉS DE COURTE PORTÉE PARTICIPANT AU DESSERVEMENT RÉSIDENTIEL DE L'ÎLE-DE-FRANCE	P.9
UNE PERSONNE COUVERTE SUR DIX CHANGE D'ADRESSE CHAQUE ANNÉE	P.9
LES MOBILITÉS INTERDÉPARTEMENTALES SONT PARTICULIÈREMENT FRÉQUENTES	P.9
LES ALLOCATAIRES DÉMÉNAGENT PRINCIPALEMENT À PROXIMITÉ DE LEUR ANCIEN DOMICILE	P.10
LES DÉMÉNAGEMENTS DES ALLOCATAIRES PARTICIPENT À L'ÉTALEMENT URBAIN	P.11
PARTIE II. LE DÉMÉNAGEMENT : UN ÉVÈNEMENT ENTRE PROJETS ET CONTRAINTES	P.13
LES ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX ET PROFESSIONNELS FAVORISENT LA MOBILITÉ	P.13
LE LOGEMENT SOCIAL COMPENSE LES EFFETS DE LA VULNÉRABILITÉ SOCIALE SUR LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE	P.14
LES FOYERS DÉCLARENT DÉMÉNAGER PRINCIPALEMENT POUR DES RAISONS LIÉES AU LOGEMENT	P.16
L'ABSENCE DURABLE DE LOGEMENT PERSONNEL EST FRÉQUENTE	P.20
LES TRANSITIONS RÉSIDENTIELLES DES FOYERS DÉPENDENT DE LEUR CONFIGURATION FAMILIALE ET DE LEUR NIVEAU DE REVENU	P.22
LES ALLOCATAIRES SONT MAJORITAIREMENT SATISFAITS DE LEUR DÉMÉNAGEMENT	P.25
PARTIE III. LES FILTRES SOCIO-SPATIAUX DE LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE : UN ÉLOIGNEMENT INÉGAL DES FOYERS ET UN RENFORCEMENT DE LA DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE	P.27
SORTIES D'ÎLE-DE-FRANCE : LES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES DE LA RÉGION ATTIRENT LES ALLOCATAIRES AUX REVENUS MOYENS, LES AUTRES MÉTROPOLIS CEUX AUX REVENUS ÉLEVÉS	P.27
L'ÉLOIGNEMENT AU CENTRE À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT VARIE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES FOYERS	P.28
LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES RENFORCENT LA DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE FRANCILIEN	P.30
LES MÉNAGES AUX RESSOURCES PLUS ÉLEVÉES S'ÉLOIGNENT MOINS DE LEUR ANCIEN LOGEMENT	P.31
CONCLUSION	P.34
SOURCES ET DÉFINITIONS	P.35
SOURCES ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES	
DÉFINITIONS	
RÉFÉRENCES	P.36
ANNEXES	P.37
DÉTAIL DES RÉGRESSIONS LOGISTIQUES	P.37
QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE MOBCAF 2021	P.38
TABLE DES ILLUSTRATIONS	P.43
FIGURES	
TABLEAUX	

INTRODUCTION

Un rapport des Nations Unies sur le droit au logement soulignait en 2017 l'étendue des problèmes d'accès à cette ressource dans les « villes globales » telles que Paris, Londres ou Tokyo¹. D'après ce dernier, « le prix des logements y a atteint un niveau tel qu'il dépasse aujourd'hui les moyens de la plupart des résidents, ce qui a pour effet [...] d'empêcher les ménages qui ont des revenus faibles ou modestes de devenir propriétaires ou locataires, [ces derniers étant alors] poussés vers les zones périurbaines, où les perspectives d'emploi et les services sont rares »². En région parisienne, la crise de l'abordabilité du logement date du début des années 2000, lorsque les prix immobiliers ont commencé à augmenter beaucoup plus rapidement que le revenu des ménages. L'inflation a affecté les ménages primo-accédants, dont l'endettement s'est accru, mais également les locataires, dont la part de revenu consacrée au loyer a plus que doublé depuis les années 1970³. Au centre de l'agglomération, le manque de logement abordable est particulièrement fort, malgré l'augmentation progressive de la part du parc social. En effet, les délais d'accès au logement social restent très longs⁴ et la construction dans ce domaine n'a pas compensé la disparition graduelle, depuis les années 1960, de l'offre privée la plus accessible. Les travaux sur la gentrification de Paris et d'une partie de la petite couronne ont ainsi mis en avant le risque d'éviction des ménages les moins favorisés⁵. Ces derniers sont plus susceptibles de devoir quitter un logement ou un quartier devenus trop chers et ils peuvent être contraints de s'éloigner fortement des centres fonctionnels de la région pour accéder à un logement correspondant à leurs besoins et à leur budget⁶.

Pour estimer l'ampleur de ces dynamiques et étudier plus largement les effets de la crise du logement abordable sur les parcours résidentiels des Franciliens, ce dossier mobilise les données des huit caisses d'allocations familiales (caf) d'Île-de-France. Il s'appuie également sur une enquête par questionnaire envoyée de 20 000 foyers franciliens ayant déménagé en 2019. Les données utilisées portent notamment sur la composition, le niveau de vie et les conditions de logement des foyers bénéficiaires des prestations sociales versées par les caf.

Précis à l'adresse et actualisé mensuellement, le système d'information des caf couvrait la moitié de la population de la région au 31 décembre 2018⁷. En comparant les adresses des allocataires d'une année à l'autre, il est possible de repérer leurs déménagements. La manière dont ces derniers sont influencés par certaines caractéristiques des foyers peut être modélisée grâce au niveau individuel des données. Par ailleurs, la comparaison des localisations des logements permet d'étudier les dynamiques spatiales associées aux déménagements (telles que l'étalement urbain, la gentrification ou la périphérisation). Finalement, la combinaison de ces traitements avec les résultats de l'enquête par questionnaire rend possible une approche plus complète des raisons de la mobilité et des effets du déménagement sur le quotidien des

1- Farha (2017).

2- *Ibid*, page 3.

3- Friggit, CGEDD, (2021).

4- Plus de 3 ans en moyenne dans Paris et la petite couronne en 2019, d'après l'Agence nationale du contrôle du logement social.

5- Chabrol et al. (2016), Clerval (2013), Collet (2015), Vermeersch et al. (2019).

6- Gobillon et al. (2019), Berger (2006).

7- L'essentiel des résultats présentés dans cette étude porte sur le mois de décembre 2018 et l'année 2019, c'est-à-dire sur un contexte antérieur à la crise sanitaire. Leur actualisation, lorsque le recul des données allocataires sera suffisant, permettra d'estimer les effets de cette crise sur les comportements de mobilité des ménages.

foyers. Le questionnaire permet en effet de prendre en compte le point de vue des foyers interrogés, leurs préférences et leurs contraintes, et ainsi les arbitrages qu'ils ont effectués.

La première partie de ce dossier porte sur les caractéristiques spatiales générales des mobilités résidentielles des foyers allocataires. Elle montre que les mobilités de courte portée sont majoritaires dans la région, mais également que celles-ci sont principalement centrifuges et qu'elles participent ainsi à une dynamique de desserrement résidentiel. La deuxième partie est consacrée aux déterminants de la mobilité résidentielle et aux effets de celle-ci sur l'évolution des conditions de logement des allocataires. Elle montre que tous les foyers n'ont pas la même probabilité de déménager et qu'ils ne changent pas de logement pour les mêmes raisons. Ils n'ont également pas la même capacité à améliorer leur situation résidentielle lors d'un déménagement. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux foyers ayant vécu un moment sans logement personnel et aux départs contraints pour des raisons liées au logement. Enfin, la troisième partie porte sur les filtres socio-spatiaux de la mobilité résidentielle, c'est-à-dire sur la manière dont les caractéristiques des ménages (revenus, configuration familiale ou statut d'occupation) conditionnent l'inscription spatiale de leur mobilité.

PARTIE I. CADRAGE: DES MOBILITÉS DE COURTE PORTÉE PARTICIPANT AU DESSERREMENT RÉSIDENTIEL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

■ UNE PERSONNE COUVERTE SUR DIX CHANGE D'ADRESSE CHAQUE ANNÉE

Au 31 décembre 2018, 6,12 millions de personnes (2,29 millions de foyers⁸) étaient couvertes par au moins une prestation des caisses d'allocations familiales en Île-de-France, soit 50,1 % des Franciliens. Parmi cette population couverte, 10,4 % ont changé d'adresse au moins une fois en 2019⁹. Il s'agit d'une valeur proche de celle observée pour l'ensemble de la population régionale cette année-là¹⁰. Mesuré à l'échelle des foyers, ce taux s'élève à 12,3 %, ce qui révèle une mobilité plus fréquente des foyers de petite taille.

Bien que le taux de mobilité résidentielle des foyers soit resté proche de 12 % entre 2016 et 2020 (tableau 1), il est possible de constater qu'après une période de progression entre 2016 à 2019, ce taux a diminué en 2020. La phase de croissance de la mobilité s'explique principalement par l'augmentation de la part des personnes seules dans la population allocataire¹¹. Sa diminution en 2020 est quant à elle probablement liée à la crise sanitaire, et en particulier aux périodes de confinement, qui ont limité les possibilités de déménagement des foyers. Cette hypothèse pourrait être confirmée par une éventuelle reprise de la mobilité en 2021.

Tableau 1. Évolution du taux de mobilité résidentielle de foyers

Période	Taux de mobilité résidentielle estimé ¹² des foyers allocataires en début de période
Décembre 2016 — décembre 2017	12,1 %
Décembre 2017 — décembre 2018	12,2 %
Décembre 2018 — décembre 2019	12,3 %
Décembre 2019 — décembre 2020	11,7 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Champ : Foyers allocataires d'une caisse d'allocation familiale d'Île-de-France en début de période.

■ LES MOBILITÉS INTERDÉPARTEMENTALES SONT PARTICULIÈREMENT FRÉQUENTES

Plus d'un cinquième de la population couverte au 31 décembre 2018, et ayant déménagé en 2019, n'a pas changé de commune (21 %) (figure 1). La mobilité vers

ENCADRÉ 1. SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION RÉSIDENTIELLE, FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE DES FOYERS

Données utilisées

Fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6) des huit caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Méthode

Les FR6 produits à la fin de deux années successives (ici aux 31 décembre 2018 et 2019) sont joints grâce à une clé unique et leurs données sont comparées afin de repérer les changements de situation de chaque foyer allocataire. Ces changements peuvent concerner la configuration familiale du foyer (arrivée d'un nouvel enfant, séparation...), la situation professionnelle de ses membres (passage du statut de salarié à celui d'actif sans emploi, fin des études...) ou encore sa localisation (changement d'adresse). Dans ce dernier cas, deux adresses différentes permettent d'identifier l'existence d'au moins un déménagement sur la période.

Population prise en compte

Parmi les foyers franciliens couverts par une caf de la région fin 2018, 13,7 % n'avaient plus un dossier actif à la fin de l'année 2019. Néanmoins, 99,5 % d'entre eux étaient encore dans les bases de données à cette date. En effet, les motifs de fin de droits, et le cas échéant la nouvelle adresse des foyers, sont renseignés dans les bases allocataires. La mobilité résidentielle est particulièrement fréquente chez les allocataires en fin de droits, à la fois parce qu'elle est une cause de fermeture de dossier (sorties de l'Île-de-France, déménagements entraînant la fin des aides aux logements...) et parce qu'elle est souvent associée aux événements familiaux ou professionnels pouvant entraîner la fin des droits (nouvel emploi, séparation...). Aussi, sauf mention contraire et afin d'être le plus proche possible des déménagements réellement effectués par la population allocataire en début d'année, les foyers en fin de droits au 31 décembre 2019 ont été pris en compte dans les analyses.

une autre commune du même département constitue le cas le plus fréquent, en rassemblant 37 % de la population ayant changé d'adresse. Les mobilités vers un autre département d'Île-de-France concernent quant à elles 22 % de l'ensemble des mobiles et les déménagements hors de la région 20 %.

8- Voir les définitions en fin de dossier.

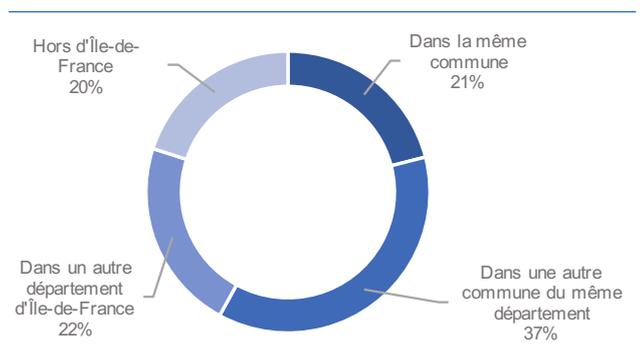
9- Voir encadré 1 pour la méthode.

10- D'après Insee, Dossier complet de la région Île-de-France.

11- Cette augmentation est notamment liée à l'introduction d'une nouvelle prestation sociale : la prime d'activité.

12- Un coefficient de correction, estimé à partir des données de l'année 2019, a été appliqué aux taux de mobilité 2017, 2018 et 2020 afin de tenir compte des corrections d'adresses (faux déménagements).

Figure 1. Population couverte au 31 décembre 2018, ayant changé d'adresse en 2019, selon la destination du déménagement



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2018 et décembre 2019.
 Champ : Foyers allocataires au 31 décembre 2018 ayant changé d'adresse en 2019.

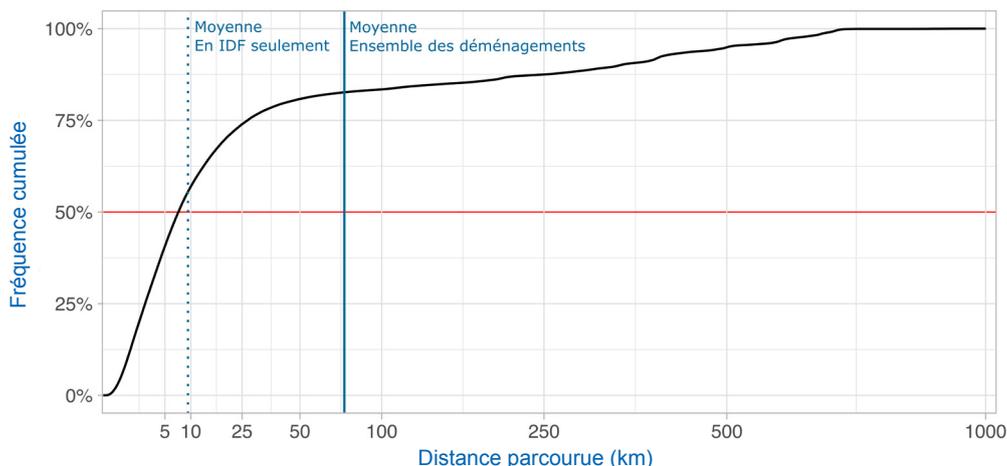
Ces proportions présentent des écarts importants avec celles observées pour l'ensemble de la population française¹³. En effet, les déménagements au

sein de la même commune sont nettement moins fréquents pour les allocataires franciliens. À l'inverse, les mobilités sortantes de la région et plus encore celles à destination d'un autre département de la même région sont plus importantes chez les allocataires franciliens que pour l'ensemble des français. Ces différences renvoient aux spécificités de l'Île-de-France, où les départements, notamment à destination d'autres territoires urbains, sont nombreux et où l'étendue de la métropole parisienne favorise les déménagements inter-départementaux. La faiblesse des mobilités intra-communales (21 %) est toutefois propre aux allocataires, car elle ne s'observe pas avec la même ampleur parmi l'ensemble des Franciliens (31 %), ces derniers ayant inversement moins tendance à changer de commune au sein du même département (28 %)¹⁴.

■ LES ALLOCATAIRES DÉMÉNAGENT PRINCIPALEMENT À PROXIMITÉ DE LEUR ANCIEN DOMICILE

Les foyers allocataires ont tendance à rester proches de leur ancien domicile lorsqu'ils déménagent. La

Figure 2. Fréquence cumulée des distances entre l'ancien et le nouveau logement des allocataires franciliens fin 2018, ayant déménagé en 2019



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2018 et décembre 2019.
 Champ : Foyers allocataires des caf d'Île-de-France au 31 décembre 2018 ayant changé d'adresse en 2019 et déménagé en France métropolitaine.
 Note : L'axe des abscisses a été transformé à partir d'une fonction racine afin de mieux visualiser les courtes distances.
 Lecture : La moitié des foyers sont partis à moins de 7,4 km de leur ancien domicile.

ENCADRÉ 2. MESURER LA DISTANCE PARCOURUE PAR LES ALLOCATAIRES LORS DE LEUR DÉMÉNAGEMENT

Utilisation des fichiers de géoréférencement : Chaque année, l'Insee fournit aux caf le géoréférencement des adresses des foyers allocataires ayant un dossier actif au 31 décembre. En comparant ces coordonnées géographiques d'une année à l'autre, il est possible de connaître exactement la **distance euclidienne** (à vol d'oiseau) séparant l'ancien et le nouveau domicile des foyers ayant changé d'adresse dans l'année.

Géocodage complémentaire : Afin de pouvoir prendre en compte les allocataires ayant déménagé en 2019, mais sans dossier actif à la fin de l'année, un travail de géoréférencement complémentaire, portant sur les adresses fournies au moment de la fermeture des dossiers, a été réalisé. Celui-ci a été effectué en utilisant la Base Adresses Nationale et une méthode fournie par Etalab¹⁵. Il a notamment permis d'intégrer les mobilités sortantes de la région aux analyses.

13- Haran et al. (2018).
 14- D'après Insee, fichiers détails du recensement de la population 2018.
 15- Pour plus d'informations, voir <https://github.com/BaseAdresseNationale/addok-docker>

mesure des distances euclidiennes séparant l'ancien et le nouveau logement des foyers¹⁶ (figure 2) montre en effet que, parmi les allocataires franciliens fin 2018, 50 % ont déménagé à moins de 7,4 km de leur ancien domicile et 75 % à moins de 27 km¹⁷. La moyenne des distances parcourues est plus élevée que la médiane, car elle est influencée par les migrations de longue portée, notamment à destination des autres métropoles françaises.

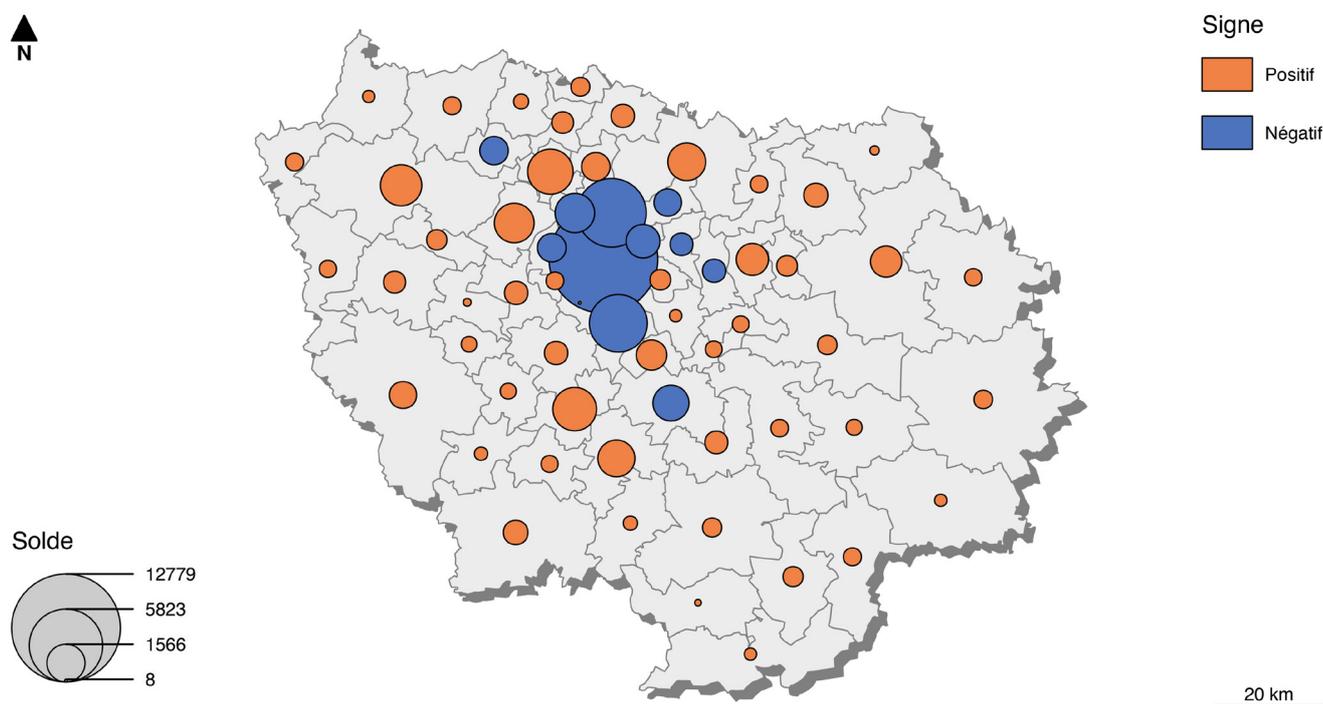
■ LES DÉMÉNAGEMENTS DES ALLOCATAIRES PARTICIPENT À L'ÉTALEMENT URBAIN

Les allocataires déménagent principalement à proximité de leur ancien domicile, mais dans l'ensemble ces mobilités alimentent malgré tout l'étalement urbain. La [carte 1](#) représente le solde migratoire interne net par intercommunalité en Île-de-France. Les arrivées et les sorties de la région ne sont pas prises en compte, cette carte permet donc d'estimer l'influence des mobilités résidentielles des allocataires restés franciliens sur l'évolution démographique des territoires. Elle montre qu'au jeu des mobilités internes, le centre de la région perd des habitants au profit de ses périphéries. En effet, hormis l'est du Val-de-Marne et le sud des Hauts-de-

Seine, Paris et les intercommunalités de petite couronne ont des échanges déficitaires avec les autres territoires d'Île-de-France. À l'inverse, les soldes sont positifs dans toute la grande couronne, à l'exception des intercommunalités des villes nouvelles d'Évry (Essonne), Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) et Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) qui sont également déficitaires.

Ce constat est confirmé par la mesure de l'éloignement du centre de Paris des foyers ayant déménagé dans la région¹⁸. La distribution de cet éloignement (figure 3) montre qu'une variation proche de zéro (maintien de la même distance au centre) constitue le cas le plus probable. Cependant, les déménagements produisant un éloignement de Paris sont plus fréquents que ceux entraînant un rapprochement. Ainsi, les allocataires ayant déménagé dans la région en 2019 se sont en moyenne éloignés de 1,2 km du centre de Paris. Le coût très élevé de l'immobilier au centre de l'agglomération parisienne, la préférence des ménages pour un logement individuel, ainsi que les politiques publiques d'aide à l'accession à la propriété participent probablement à expliquer cette tendance au desserrement résidentiel¹⁹. Il s'agit toutefois d'une dynamique générale, masquant des disparités importantes entre les foyers.

Carte 1. Solde migratoire net interne des allocataires franciliens, en 2019, par intercommunalité



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2018 et décembre 2019.
 Champ : Foyers allocataires des caf d'Île-de-France, résidant dans la région aux 31 décembre 2018 et 2019 et ayant changé d'adresse durant l'année.
 Lecture : À Paris, le solde entre les entrées d'allocataires depuis le reste de l'Île-de-France et les départs vers un autre territoire de la région est négatif et inférieur à -10 000 foyers allocataires.

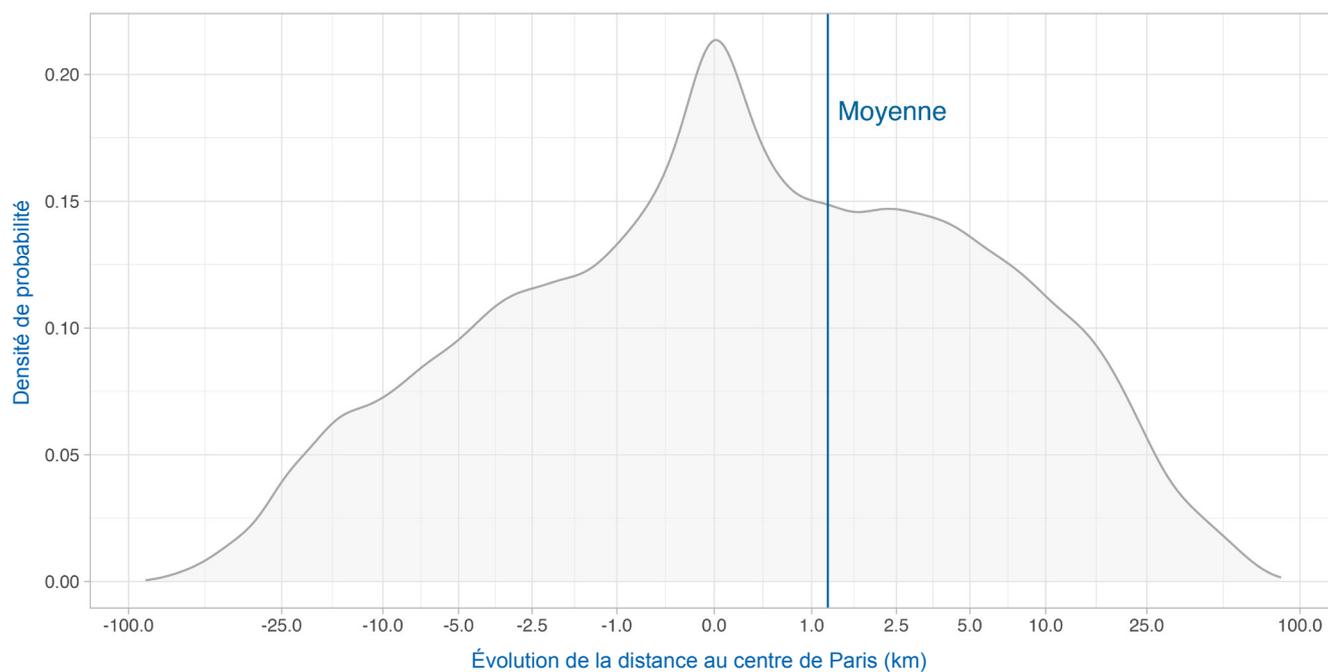
16- Voir encadré 2 pour la méthode.

17- Pour les allocataires ayant droits aux deux dates et donc restés franciliens, ces distances descendent à 4,5 km (médiane) et 11 km (troisième quartile).

18- Cet éloignement a été mesuré en utilisant les données de géolocalisation des allocataires (voir encadré 2) et les coordonnées géographiques de l'hôtel de ville de Paris. Il correspond à l'écart entre les distances euclidiennes à l'hôtel de ville mesurées depuis l'ancien et le nouveau logement.

19- Berger (2006), Le Goix et al. (2021), Gobillon et al. (2019).

Figure 3. Évolution de la distance au centre de Paris à la suite d'un déménagement en Île-de-France



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2018 et décembre 2019.

Champ : Foyers allocataires des caf d'Île-de-France, ayants droit au 31 décembre 2018, résidant dans la région aux 31 décembre 2018 et 2019, et ayant changé d'adresse en 2019.

Note : L'axe des abscisses a été transformé (fonction asinh) afin de mieux rendre compte des variations négatives et positives de faible importance.

Lecture : Un foyer allocataire ayant déménagé en Île-de-France en 2019 a 55 % plus de chance de s'être éloigné de 10 km du centre de Paris que de s'en être rapproché de 10 km. L'éloignement moyen est de 1,2 km.

PARTIE II. LE DÉMÉNAGEMENT : UN ÉVÈNEMENT ENTRE PROJETS ET CONTRAINTES

La deuxième partie de ce dossier est consacrée aux raisons du déménagement et à ses effets sur l'évolution des conditions de logement des foyers. Les raisons de mobilité sont appréhendées de deux façons. Dans un premier temps, les déterminants structurels de la mobilité sont étudiés. Il s'agit d'estimer l'effet de certaines caractéristiques individuelles des foyers, telles que leur configuration familiale ou leur niveau de revenu, sur leur probabilité de déménager.

Dans un second temps, ces résultats sont confrontés à ceux tirés de l'enquête par questionnaire, qui prend en compte le point de vue des ménages. Enfin, l'enquête permet également d'étudier l'évolution des conditions de logement des foyers à la suite de leur déménagement (en termes de taille, de prix ou de statut d'occupation notamment).

■ LES ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX ET PROFESSIONNELS FAVORISENT LA MOBILITÉ

ENCADRÉ 3. IDENTIFIER ET MESURER LES FACTEURS DE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE À L'AIDE DE RÉGRESSIONS LOGISTIQUES

La méthode utilisée pour estimer les facteurs de mobilité des foyers allocataires est la régression logistique (logit). Il s'agit d'un procédé adapté aux jeux de données individuelles massifs, comprenant à la fois des informations numériques et des informations catégorielles, comme les fichiers allocataires. La méthode consiste à estimer l'effet spécifique de certaines caractéristiques (variables explicatives) des individus (ici les foyers allocataires) sur l'occurrence d'un phénomène ou d'un comportement (variable à expliquer, le fait d'avoir changé d'adresse dans l'année par exemple).

Calcul et interprétation des odds-ratios

Pour chaque variable explicative numérique, et pour chaque modalité des variables explicatives catégorielles, un coefficient (odds-ratio) est calculé. Il correspond à la probabilité que le phénomène survienne lorsque la caractéristique en question est observée. Les probabilités sont calculées toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire indépendamment des valeurs prises par les autres variables explicatives introduites dans le modèle. Pour les variables explicatives numériques, l'odds-ratio calculé correspond à l'effet associé à l'ajout d'une unité à la valeur de la variable. Dans le cas de l'âge par exemple, il s'agit donc de l'effet associé au fait d'avoir un an de plus. Pour les variables catégorielles, les caractéristiques des foyers sont comparées à une modalité de référence. Dans le cas de la situation familiale par exemple, l'odds-ratio mesuré pour les couples avec enfant(s) correspond à leur probabilité de déménager plus ou moins que la situation familiale de référence, les personnes seules.

Un odds-ratio supérieur à 1 signifie que la caractéristique considérée augmente la probabilité que le phénomène étudié survienne. À l'inverse, si le coefficient est inférieur à 1, les chances sont moindres. Un coefficient de 1 correspond à des probabilités égales. Plus le coefficient est grand, plus les chances que le phénomène survienne sont grandes, plus il est proche de 0, plus elles sont faibles.

Les modèles de régression construits

Le modèle 1 porte sur la mobilité résidentielle en Île-de-France des foyers ayant un dossier d'allocataire actif en décembre 2018 (les mobilités sortantes de la région ne sont pas prises en compte). La variable à expliquer « **Déménager en Île-de-France en 2019** » a été croisée avec plusieurs variables explicatives : le sexe, l'âge, la nationalité - française, étrangère CEE (Union européenne, Espace économique européen et Suisse), étrangère hors CEE -, la situation professionnelle de la personne responsable du dossier allocataire en 2018, l'évolution de cette situation en 2019, la situation familiale du foyer en 2018 et les changements familiaux survenus en 2019 - arrivée d'un enfant, séparation, mise en couple - ont été pris en compte. Par ailleurs, les ressources des foyers ont été estimées à partir du dernier revenu par unité de consommation mensuel connu du foyer. Enfin, les aides au logement perçues par les foyers (et le parc de logement des bénéficiaires le cas échéant) ont aussi été intégrées, de sorte à pouvoir étudier l'effet de ces politiques publiques.

Les mêmes variables explicatives ont été utilisées dans trois autres modèles. Le modèle 2 vise à expliquer le fait de « **Changer de commune en Île-de-France** ». Il recoupe donc en partie le premier, car tous les ménages ayant changé de commune ont également déménagé, mais l'hypothèse derrière sa construction est qu'il s'agit d'un comportement plus discriminant. Les deux derniers modèles portent sur le cas particulier de Paris (modèle 3, « **Déménager depuis Paris** » et modèle 4, « **Quitter Paris** »), où les contraintes de logement sont les plus fortes et où les inégalités entre foyers risquent donc aussi d'être plus prononcées. La **Figure 5** met en avant les principaux résultats des modèles.

L'annexe 1 détaille l'ensemble de ces résultats, ainsi que les informations relatives au nombre d'observations prises en compte, à la significativité des coefficients et à la qualité d'ajustement des modèles (pseudo-r²).

Tous les foyers n'ont pas la même probabilité de déménager (figure 4). Celle-ci est influencée par leurs caractéristiques personnelles et par les événements qu'ils ont connus. Sur ce point, les modèles de régression construits (encadré 3) révèlent l'importance des transitions familiales et, dans une moindre mesure, des changements professionnels. Ces facteurs sont ceux qui favorisent le plus la mobilité résidentielle des allocataires²⁰. Le coefficient le plus élevé concerne les séparations, qui multiplie par près de 4,5 la probabilité de déménager en Île-de-France. Viennent ensuite la déclaration d'un conjoint, qui multiplie cette probabilité par trois, et l'arrivée d'un nouvel enfant qui l'augmente de plus de 50 %. Dans ce dernier cas, c'est bien l'évènement qui est prépondérant, car les couples avec enfant(s) ont en revanche une plus faible probabilité de déménager que les personnes seules. Tous les changements de situation professionnelle augmentent également la propension à être mobile. Les foyers, dont la personne responsable du dossier allocataire est devenue employée ou a ouvert des droits au chômage en 2019, ont respectivement 43 % et 30 % plus de chances de déménager que les allocataires dont la situation professionnelle est restée stable.

Il existe peu d'écart entre le modèle 1 (déménager en Île-de-France) et le modèle 2 (changer de commune). Néanmoins, l'effet associé aux couples avec enfant(s) est plus fort en ce qui concerne le fait de changer de commune. Ces foyers ont un ancrage territorial plus important, lié à un statut de propriétaire plus fréquent, à une éventuelle bi-activité des parents et aux lieux de scolarité des enfants, pouvant expliquer leur plus faible tendance à changer de commune. À l'inverse, les changements familiaux ont davantage d'effet sur les déménagements que sur les changements de commune. Ces événements modifient la configuration du foyer, et donc l'adaptation du logement occupé à celle-ci, mais ils ne remettent pas nécessairement en cause la localisation du foyer. Ainsi, les ménages ayant connu une naissance dans l'année ont tendance à déménager dans un logement plus grand, mais une partie d'entre eux reste dans la même commune.

Les résultats sont différents pour Paris (modèles 3 et 4). Ils révèlent des conditions de logement, et en particulier des contraintes, spécifiques à la ville centre. L'influence des changements familiaux et professionnels se trouve renforcée, hormis pour les séparations. La mise en couple multiplie par 4 la probabilité de quitter Paris, et l'arrivée d'un nouvel enfant par 2. Les séparations favorisent quant à elles toujours fortement la mobilité, mais leurs coefficients sont plus faibles pour les modèles parisiens, et notamment pour le modèle 4 « Quitter Paris ». Ce constat s'explique sans doute par l'attractivité de la capitale pour les ménages dont la taille a réduit. Les couples avec enfant(s) et les fa-

milles monoparentales ont aussi plus de chance de quitter Paris que les foyers composés d'une seule personne.

■ LE LOGEMENT SOCIAL COMPENSE LES EFFETS DE LA VULNÉRABILITÉ SOCIALE SUR LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

LES MÉNAGES MOINS FAVORISÉS DÉMÉNAGENT D'AVANTAGE

Les modèles construits révèlent une relation entre vulnérabilité sociale et plus forte mobilité résidentielle. La diversité des variables introduites dans les modèles permet en effet d'appréhender différentes dimensions de la vulnérabilité sociale. Celle-ci peut être associée à des aspects économiques, mais également à des facteurs familiaux, professionnels ou encore administratifs. Dans les régressions, la vulnérabilité sociale est approchée à travers les indicateurs suivants : les bas revenus, la monoparentalité, le chômage et le fait de ne pas détenir la nationalité française. Ces facteurs ont majoritairement tendance à augmenter la mobilité résidentielle. Ainsi, la monoparentalité est la configuration familiale associée à la plus forte probabilité de déménager : +17 % par rapport aux personnes seules, qui déménagent elles-mêmes davantage que les couples avec enfant(s). De même, les foyers dont l'allocataire n'est pas ressortissant européen ont 1,4 fois plus tendance à changer d'adresse dans l'année que ceux ayant la nationalité française²¹. Sur le plan économique, les allocataires qui déménagent le moins sont ceux dont les revenus sont les plus élevés²² : leur déménagement est 40 % moins probable que celui des allocataires à bas revenus. Les allocataires aux revenus moyens déménagent quant à eux dans des proportions similaires à celles observées pour les allocataires à bas revenus. Les résultats sont plus nuancés concernant le chômage. Les allocataires au chômage en décembre 2018 ont moins tendance à déménager que les allocataires employés, ce qui peut être lié aux difficultés d'accès à la location privée des personnes non salariées. Néanmoins, à l'image des autres changements professionnels, le passage au chômage dans l'année augmente la probabilité de déménager. Une partie des écarts observés semble être liée à des différences de statuts d'occupation²³. Les foyers aux ressources élevées ont en effet plus de chances d'être propriétaire, un statut associé à une plus faible mobilité²⁴. À l'inverse, les adultes célibataires, avec ou sans enfants, sont plus souvent locataires et donc plus mobiles²⁵. Enfin, l'hébergement chez un proche, en hôtel ou en foyer, est aussi plus probable pour les personnes précaires (voir *infra*) ; or il s'agit d'une situation souvent temporaire et donc associée à une plus forte instabilité résidentielle²⁶.

20- Sur ce point voir aussi Delance et Vignolles (2017) et Courgeau (1984).

21- Les déménagements des ressortissants européens sont aussi plus probables que ceux des allocataires de nationalité française, mais l'écart est plus faible (+17%, voir annexe 1).

22- Voir la classification des niveaux de revenus dans les définitions en fin de dossier.

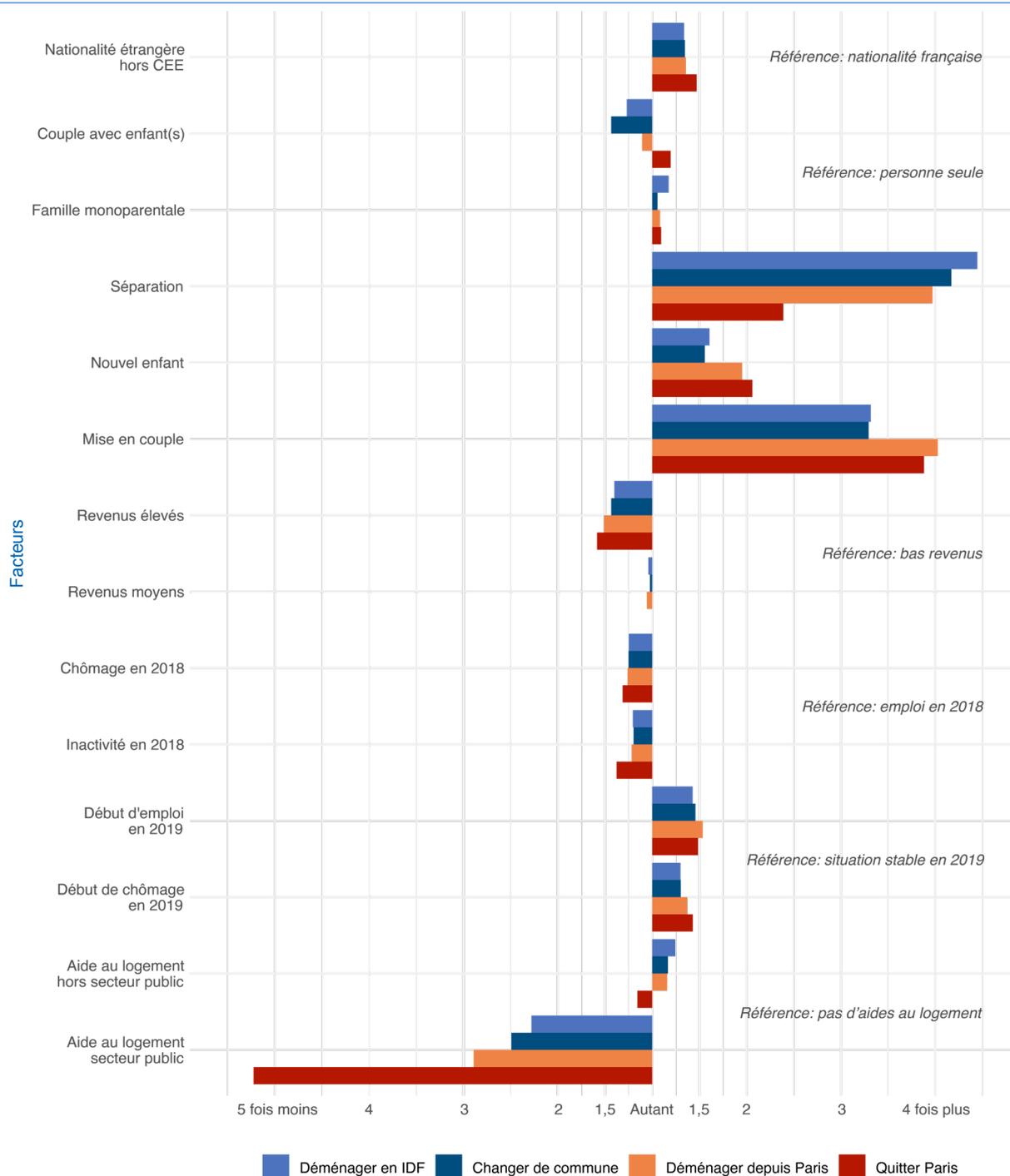
23- Au sein des données utilisées pour les régressions, le statut d'occupation n'est connu que pour les bénéficiaires d'une aide au logement.

24- Gobillon (2001)

25- Debrand et Taffin (2005)

26- Castellan et al (2006), Gardella (2016), Grafmeyer (1999).

Figure 4. Les principaux facteurs de déménagement et de mobilité sortante des allocataires franciliens en 2019



Sources : Caf d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2018 et 2019.

Champ : Foyers allocataires des caf d'Île-de-France en 2018, restés en Île-de-France en 2019.

Note : Seuls les coefficients très significatifs ($p < 0,01$) sont indiqués.

Lecture : D'après le modèle 1 (Déménager en IDF), les personnes ayant déclaré une séparation en 2019 ont 4,45 fois plus de chances d'avoir déménagé que celles n'ayant pas déclaré de séparation.

La relation entre plus grande vulnérabilité sociale et plus grande mobilité résidentielle s'observe également en ce qui concerne les changements de commune en Île-de-France (modèle 2) et le cas particulier de Paris (modèles 3 et 4). Pour ces modèles, les effets associés à la nationalité et surtout aux différences de revenus sont renforcés. Ainsi, dans le contexte immobilier très tendu de l'Île-de-France et a

fortiori de la capitale, les ménages favorisés se maintiennent plus facilement dans un logement adapté à leurs besoins et à leurs préférences. Lorsqu'ils décident de déménager, ces ressources augmentent aussi leurs capacités à adapter leurs conditions de logement tout en restant dans la même commune ou dans Paris le cas échéant.

LE LOGEMENT SOCIAL EST UN PARC REFUGE

Les foyers les moins favorisés déménagent davantage, et ils ont aussi plus de chance de quitter leur commune ou Paris lors de leur déménagement. Néanmoins, ce résultat est obtenu toutes choses égales par ailleurs quant à l'effet du logement social. Or ce dernier joue un rôle déterminant sur les mobilités résidentielles. En effet, les bénéficiaires d'une aide au logement (AI) résidant dans le parc social ont une probabilité de déménager beaucoup plus faible (2,3 fois moins de chances) que les allocataires sans AI (situation de référence dans les modèles). Deux dispositifs sont pris en compte dans ce résultat : les aides au logement et le logement social²⁷. Toutefois, le logement social paraît jouer un rôle prépondérant, car l'effet s'inverse concernant les bénéficiaires de l'AI résidant dans le secteur privé (déménagements 25 % plus probables que pour les foyers sans AI). Cette différence rejoint les résultats d'autres travaux relatifs aux effets du statut d'occupation sur la mobilité résidentielle²⁸ : les locataires du secteur privé ont généralement la mobilité la plus forte et ceux du secteur social la plus faible.

L'effet du logement social est encore plus important dans les autres modèles : les bénéficiaires de l'AI résidant dans le parc social ont 3 fois moins de chance de changer de commune en Île-de-France (modèle 2), 2,5 fois moins de chance de déménager depuis un logement parisien (modèle 3) et 5,3 fois moins de chance de quitter la capitale (modèle 4) que les foyers sans AI. Les allocataires d'une AI vivant en logement social ont donc une plus faible mobilité, mais ils ont aussi plus de chances de se relocaliser dans la même commune ou dans Paris lorsqu'ils déménagent.

Alors que le logement occupe une part croissante dans le budget des ménages franciliens, le secteur social tend à constituer un parc refuge : il permet à de nombreux foyers de se maintenir au centre de l'agglomération, mais les parcours résidentiels d'une partie de ses résidents sont aussi bloqués. En effet, la sortie de ce secteur est de plus en plus difficile en raison d'écarts de prix croissants avec le secteur privé, que ce soit en accession à la propriété ou en location. Cette situation a pour effet de réduire dans le même temps la disponibilité des logements sociaux pour de nouveaux ménages et les possibilités de rotation à l'intérieur du parc social.

Les AI limitent également la pression exercée par le logement sur le budget des ménages vivant en secteur privé. En Île-de-France, plus d'un million de foyers bénéficiaient d'une aide au logement au 31 décembre 2018, soit 47 % de la population allocataire et 20 % de l'ensemble des Franciliens. A cette date, le

taux d'effort brut médian de ces bénéficiaires s'élevait à 39,1 %²⁹ et il atteignait 51 % à Paris. Grâce aux aides au logement, les taux d'effort nets médians étaient pas contre de 19,6 % pour l'ensemble de la région et de 25,9 % pour Paris. Les écarts d'abordabilité entre le secteur social et le secteur privé, persistent néanmoins. Alors que les taux d'effort nets médians des bénéficiaires de l'AI en secteur social étaient de 14,5 % en Île-de-France et de 15,6 % à Paris, ceux des locataires du secteur privé s'élevaient respectivement à 33,2 % et 43,8 %, soit une part à la limite du seuil de solvabilité pour l'Île-de-France et nettement au-dessus de ce seuil pour Paris³⁰. Ces données rappellent le rôle clé joué par le logement social pour limiter les effets de l'inflation immobilière et faciliter les conditions de logement des ménages les moins favorisés en Île-de-France.

■ LES FOYERS DÉCLARENT DÉMÉNAGER PRINCIPALEMENT POUR DES RAISONS LIÉES AU LOGEMENT

L'analyse des informations collectées via l'enquête par questionnaire Mobcaf ([encadré 4](#)) permet de confronter les résultats issus des régressions au point de vue des foyers interrogés³¹. Elle offre ainsi la possibilité de mieux comprendre les motifs de déménagement des foyers et leurs contraintes au sein du marché immobilier francilien.

Alors que les régressions ont révélé l'importance des transitions familiales et professionnelles pour expliquer les mobilités, la question du logement ressort clairement de l'analyse des motifs de déménagement cités par les foyers enquêtés ([figure 5](#)). En effet, cette dimension est citée comme une raison de mobilité par 58,9 % des répondants, loin devant la situation professionnelle (22,1 %) et familiale (20,8 %). Cette différence s'explique par la prise en compte partielle de la situation résidentielle des foyers dans les analyses précédentes³² et par le fait que certains motifs liés au logement correspondent à des événements familiaux dans les régressions : par exemple la recherche d'un logement plus grand à la suite de l'arrivée d'un nouvel enfant. Les raisons liées au quartier de résidence ou à l'école constituent une quatrième catégorie de motifs, citées par 12,2 % des répondants.

La prépondérance du logement se retrouve dans les motifs détaillés de déménagement ([tableau 2](#)). En effet, les trois raisons les plus citées sont « avoir un logement plus grand » (cité par 19,3 % des enquêtés), « avoir un logement moins cher » (11,0 %) et « avoir un logement mieux équipé ou de meilleure qualité » (9,4 %).

27- Dans le système d'information des caf, le statut d'occupation des bénéficiaires d'une aide au logement est renseigné.

28- Delance et Vignolles (2017).

29- Le taux d'effort des foyers correspond à la part de leur revenu qu'ils consacrent aux dépenses de logement. La comparaison des taux d'effort brut (avant les AI) et net (après la prise en compte des AI) permet de rendre compte de la manière dont les AI réduisent les charges financières inhérentes au logement.

30- Source: Caf d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2018. Champ: bénéficiaires d'une aide personnelle au logement, hors résidents en foyer, en logement CROUS ou en maison d'accueil spécialisée (Aah), étudiants ne percevant qu'une AI et allocataires ou conjoints de 65 ans et plus.

31- L'ensemble du questionnaire (questions, réponses possibles, filtres) est disponible en annexe.

32- La situation résidentielle des foyers (statut d'occupation, taille et prix du logement...) n'est bien connue des caf que pour les bénéficiaires d'une aide au logement.

Encadré 4. L'enquête Mobcaf – Motifs et vécu de la mobilité résidentielle des allocataires franciliens en 2019

Déroulement

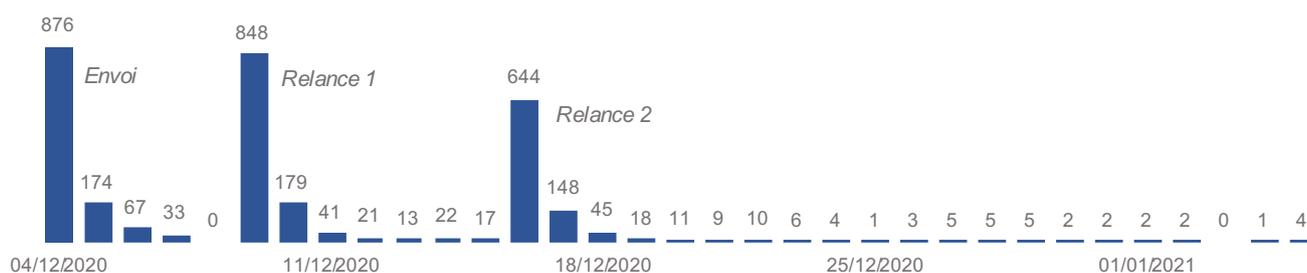
Tirage : sélection aléatoire de 20 000 foyers parmi les 28 1113 foyers allocataires franciliens au 31 décembre 2018 ayant déménagé en 2019.

Passation : questionnaire en ligne, contact par email.
Taux de réponse 19,1 %.

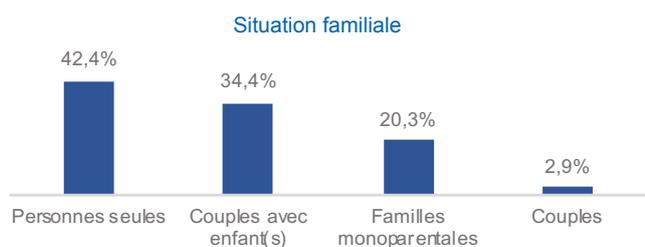
Nettoyage des données, recodage des questions ouvertes et redressement.

Total des questionnaires exploitables : 3 218, soit 16,1 % des foyers contactés.

Réponses selon la date de saisie :



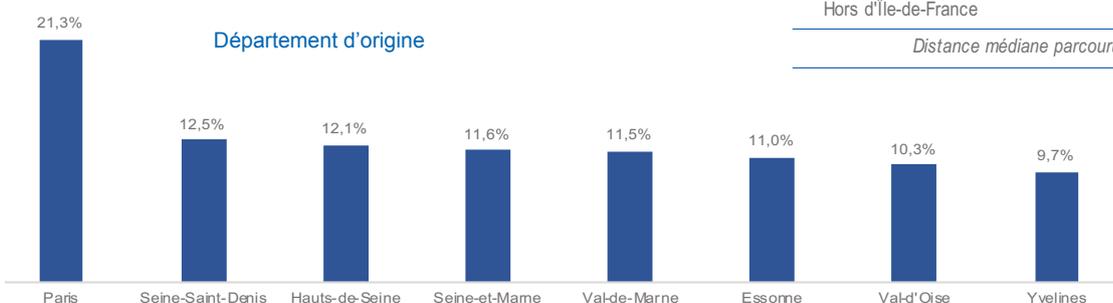
Profil des foyers répondants



Entre 18 et 94 ans, 35 ans en moyenne.
74,3% de femmes.
30,4% de foyers pauvres.

Type de Mobilité	
Même commune	23,4 %
Même département	30,8 %
Autre département de la région	26,0 %
Hors d'Île-de-France	19,9 %

Distance médiane parcourue : 4,2 km



Redressement

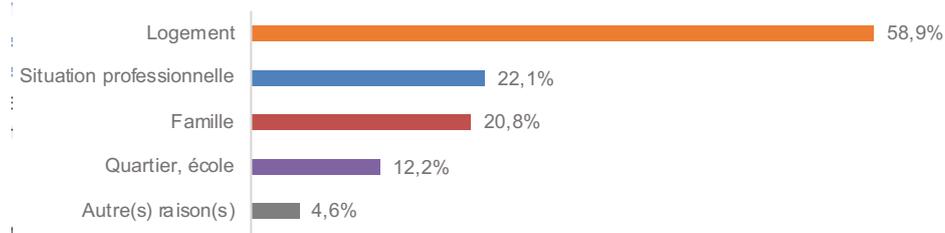
Situation familiale	Poids des foyer à bas revenus	Poids des autres foyers
Personnes seules	1,3	1,1
Couples avec enfant(s)	1,3	0,8
Familles monoparentales	0,9	0,8
Couples	1,2	1,4

Thématiques abordées

- Motifs du déménagement
- Comparaison des situations résidentielles avant et après la mobilité : statuts d'occupation, caractéristiques des logements, évolution de l'accès aux ressources
- Contexte de recherche du nouveau logement
- Satisfaction quant au déménagement

Figure 5. Types de motifs de déménagement cités par les répondants

Taux de réponse : 91,4 % ; N : 2 292



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Répondants ayant un logement personnel avant le déménagement.

Note : Deux catégories de raison pouvaient être citées au maximum.

Lecture : Parmi les répondants, 58,9 % ont indiqué avoir déménagé pour une ou plusieurs raisons liées au logement.

« Devenir propriétaire » constitue un autre motif fréquent (8,0 %), situé en 6ème position, après deux justifications liées à l'activité des membres du foyer : « les études » (citées par 8,4 % des répondants) et le fait « d'avoir un nouvel emploi, d'être muté ou en

reconversion » (8,3 %). L'agrandissement ou l'amélioration de la qualité du logement, ainsi que le fait de devenir propriétaire peuvent être considérés comme des étapes classiques des parcours résidentiels des foyers, associées à l'avancée des individus dans

Tableau 2. Motifs de déménagement détaillés cités par les répondants

Taux de réponse : 91,4 % ; N : 2 292

	Citations	% des observations
Avoir un logement plus grand	444	19,3 %
Avoir un logement moins cher	253	11,0 %
Avoir un logement de meilleure qualité et/ou mieux équipé	217	9,4 %
Études (notamment accès aux lieux de formation ou fin de scolarité)	192	8,4 %
Nouvel emploi, mutation ou reconversion	190	8,3 %
Devenir propriétaire	184	8,0 %
Bruit, pollution, insécurité, travaux ou changement du quartier précédent	176	7,7 %
Mise en couple, mariage, PACS...	157	6,8 %
Insalubrité	156	6,8 %
Naissance ou adoption	155	6,7 %
Changer de cadre de vie	134	5,8 %
Séparation ou divorce	132	5,7 %
Fin d'hébergement	124	5,4 %
Pour se rapprocher du travail	118	5,1 %
Changer de type de logement	114	5,0 %
Non-reconduction ou rupture du bail par le propriétaire	112	4,9 %
Rapprochement de la famille ou des amis, prise en charge d'un proche	65	2,8 %
Expulsion, expropriation, rénovation urbaine ou destruction du logement	62	2,7 %
Perte ou recherche d'emploi	61	2,7 %
Accéder à un logement personnel	37	1,6 %
Avoir un logement adapté à ses conditions de santé ou accessible PMR	34	1,5 %
Se rapprocher de l'école des enfants ou changer d'école	34	1,5 %
Accéder plus facilement aux commerces, aux équipements ou aux services	31	1,3 %
Autre(s) raison(s) (inf. 1 %)	208	9,1 %
Total	3 390	

Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Répondants ayant un logement personnel avant le déménagement.

Note : Deux motifs choisis au maximum par catégorie citée (logement, situation professionnelle, famille, quartier/école ou autre).

Lecture : Parmi les répondants, 19,3 % ont indiqué avoir déménagé pour avoir un logement plus grand.

leur cycle de vie et à l'augmentation de leurs ressources avec l'âge. Néanmoins, la fréquence importante du motif « accéder à un logement moins cher » vient contredire l'idée selon laquelle les trajectoires résidentielles sont généralement ascendantes et linéaires. Elle souligne le poids du logement dans le budget des ménages franciliens, et conforte l'hypothèse d'une relation entre contraintes de logement et instabilité résidentielle. Les motifs détaillés confirment par ailleurs l'importance de certains événements familiaux (mise en couple, nouvel enfant et séparation). Ils montrent également que, pour les raisons liées au quartier ou à l'école, ce sont plus précisément les motifs associés au cadre de vie qui sont prépondérants. En effet, 7,7 % des répondants déclarent avoir déménagé en raison de nuisances dans leur quartier (bruit, pollution, insécurité, travaux) et 5,8 % expliquent avoir voulu changer de cadre de vie.

Ces différents motifs sont cependant inégalement répartis entre les foyers. Ainsi, les ménages à bas revenus sont surreprésentés parmi les répondants

ayant cité le fait d'avoir un logement moins cher ou l'insalubrité comme raison de déménagement, et ils sont sous-représentés parmi ceux faisant référence au cadre de vie. Sur ce dernier point, ce sont les couples avec enfant(s) aux ressources supérieures au seuil de bas revenus qui se trouvent surreprésentés.

PRÈS D'UN FOYER ALLOCATAIRE MOBILE SUR CINQ A ÉTÉ CONTRAINT DE QUITTER SON LOGEMENT POUR UNE RAISON LIÉE À CE DERNIER

L'enquête Mobcaf a été construite afin d'identifier les départs contraints liés au logement³³. Ces derniers correspondent aux motifs suivants : l'insalubrité, la fin d'une solution d'hébergement, la rupture ou la non-reconduction du bail, l'expulsion, l'expropriation ou la destruction du logement, et les conséquences d'un sinistre. Les résultats de l'enquête montrent que 17,9 % des foyers ayant répondu au questionnaire et ayant un logement personnel avant leur mobilité ont été contraints de déménager pour une de ces raisons (figure 6).

Figure 6. Réponses à la question : «Avez-vous été contraint(e) de quitter votre logement précédent pour l'un ou plusieurs des motifs suivants ?»

Taux de réponse : 93,6 % ; N : 2 334



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Hors absence de logement personnel avant le déménagement et séjours en institutions ayant pu causer le changement d'adresse.

Note : Réponses multiples possibles hormis pour « Aucun de ces motifs ».

Lecture : L'insalubrité a été citée comme motif de déménagement par 6,2 % des répondants.

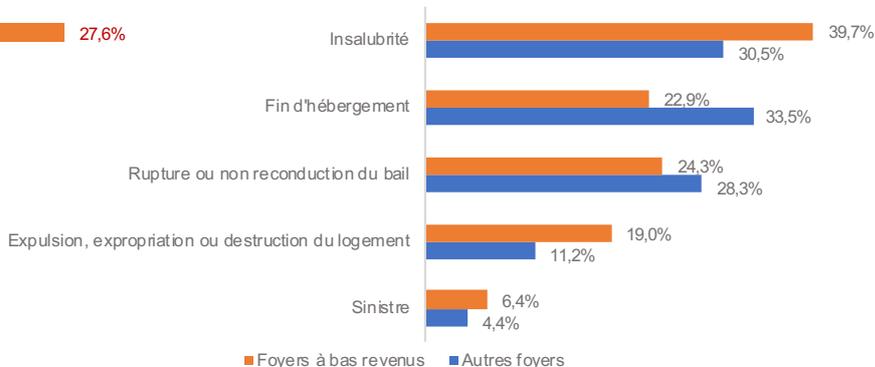
Figure 7. Les départs contraints liés au logement selon le niveau de revenu des foyers

Taux de réponse : 93,6 % ; N : 2 343

Ensemble des départs contraints par le logement



Détail des motifs cités :



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Hors absence de logement personnel avant le déménagement et séjours en institutions ayant pu causer le changement d'adresse.

Notes : Un départ contraint par le logement peut combiner plusieurs raisons. La part de départs contraints est très significativement corrélée au niveau de revenu des foyers (khi2). La part en rouge est significativement surreprésentée.

Lecture : Les départs contraints pour une (des) raison(s) liée(s) au logement sont significativement plus fréquents chez les foyers à bas revenus. Parmi les foyers à bas revenus contraints de déménager, 39,7 % citent l'insalubrité comme motif de départ.

³³- Ce point faisait l'objet d'une question spécifique (voir question 29, annexe 2), posée au préalable des autres questions portant sur les motifs de déménagement, afin de pouvoir facilement identifier les situations correspondantes. Cette démarche s'inspire d'un protocole précédemment utilisé par l'Insee au sein de l'Enquête Logement.

La **figure 7** révèle par ailleurs que les départs contraints liés au logement sont fortement surreprésentés parmi les foyers à bas revenus. En effet, cette situation concerne 27,5 % d'entre eux. Cette part considérable est près de deux fois supérieure à celle observée pour les autres foyers allocataires. En cas de déménagement contraint, les motifs cités varient également selon le niveau de revenu des répondants. Les départs liés à l'insalubrité du logement sont plus fréquents pour les foyers à bas revenus (cités dans 39,7 % des cas de départs contraints contre 30,5 % pour les autres foyers), tout comme ceux causés par une expulsion, une expropriation ou par la destruction/rénovation du logement (19 % contre 11,2 %) et ceux faisant suite à un sinistre (6,4 % contre 4,4 %). Ajoutés aux mobilités motivées par la recherche d'un logement moins cher, ces départs forcés témoignent des difficultés de logement des ménages les moins favorisés en Île-de-France.

■ L'ABSENCE DURABLE DE LOGEMENT PERSONNEL EST UNE SITUATION FRÉQUENTE

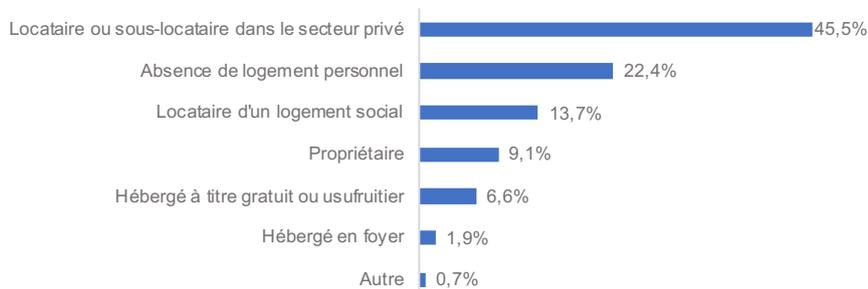
Les allocataires interrogés dans le cadre de l'enquête étaient majoritairement locataires du secteur privé avant leur déménagement (45,5 %). Le secteur social était ensuite le deuxième statut d'occupation le plus représenté, avec 13,3 % des répondants, devant les propriétaires (9,1 %) et les personnes hébergées à

titre gratuit (6,6 %) (**figure 8**). Néanmoins, le principal résultat issu de l'observation des statuts d'occupation concerne l'absence de logement personnel. Cette catégorie ne correspond pas à un statut unique, mais rassemble des situations différentes ayant en commun d'avoir été décrites comme durables et non choisies par les personnes concernées. Il s'agit de l'hébergement chez un proche, des séjours en chambre d'hôtel, en habitation mobile, en établissement hospitalier ou pénitentiaire et de l'absence complète de domicile (séjours en centre d'hébergement, dans un lieu non prévu pour l'habitation ou sans autorisation légale). Près d'un quart des répondants (22,4 %) étaient dans l'une de ces situations avant leur déménagement.

En élargissant la question aux deux années précédant l'enquête, seuls deux tiers des foyers interrogés n'avaient connu aucune période d'absence de logement personnel (**figure 9**). L'hébergement chez un proche constitue la grande majorité des cas d'absence de logement personnel (cité par 29 % de l'ensemble des répondants, et dans 82 % des cas d'absence de logement personnel). Les séjours dans un lieu non prévu pour l'habitation et le logement en squat (2,4 %), ainsi que la résidence en centre d'hébergement (3,4 %), restent des situations minoritaires, mais elles concernent néanmoins près de 200 répondants.

Figure 8. Statuts d'occupation des répondants avant leur déménagement

Taux de réponse : 98,6 % ; N : 3171



Source : Enquête Mobcaf 2021

Lecture : Parmi les répondants à l'enquête Mobcaf, 45,5 % étaient locataires ou sous-locataires du secteur privé avant leur déménagement.

Figure 9. Réponses à la question « Avez-vous connu de manière durable et sans l'avoir choisi, l'une ou plusieurs des situations suivantes au cours des deux dernières années ? »

Taux de réponse : 100 % ; N : 3218



Source : Enquête Mobcaf 2021

Note : Réponses multiples possibles sauf pour « Aucune de ces situations ».

Lecture : Parmi les répondants à l'enquête, 29 % ont été hébergés durablement et sans l'avoir choisi chez un proche, au cours des deux années précédant la passation du questionnaire.

Afin de pouvoir mettre en perspective les résultats obtenus, la construction de l'enquête Mobcaf s'est appuyée sur des travaux préexistants. Certaines catégories mobilisées au sein de l'Enquête Logement conduite par l'Insee ont ainsi été réutilisées pour identifier les situations d'absence de logement personnel. D'après les résultats de l'Enquête Logement de 2013³⁴, 5,3 millions de personnes avaient connu par le passé un épisode d'absence de logement personnel en France métropolitaine, et parmi celles-ci près de 900 000 avaient été sans domicile. Il s'agit d'une part significative de la population française à cette date (8,3 %), mais qui reste bien inférieure à celle observée parmi les répondants de l'Enquête Mobcaf. Plusieurs éléments expliquent cet écart. Tout d'abord, les allocataires franciliens constituent une population moins favorisée que l'ensemble de la population française, résidant dans la région aux contraintes de logement les plus fortes. De plus, les répondants de l'enquête Mobcaf ont déménagé récemment, contrairement à l'échantillon de l'Enquête Logement de 2013, qui comprend à la fois des personnes mobiles et immobiles. Or les épisodes d'absence de logement personnel sont associés à une plus forte mobilité. Enfin, les différents modes de passation des enquêtes participent aussi à expliquer les écarts observés³⁵.

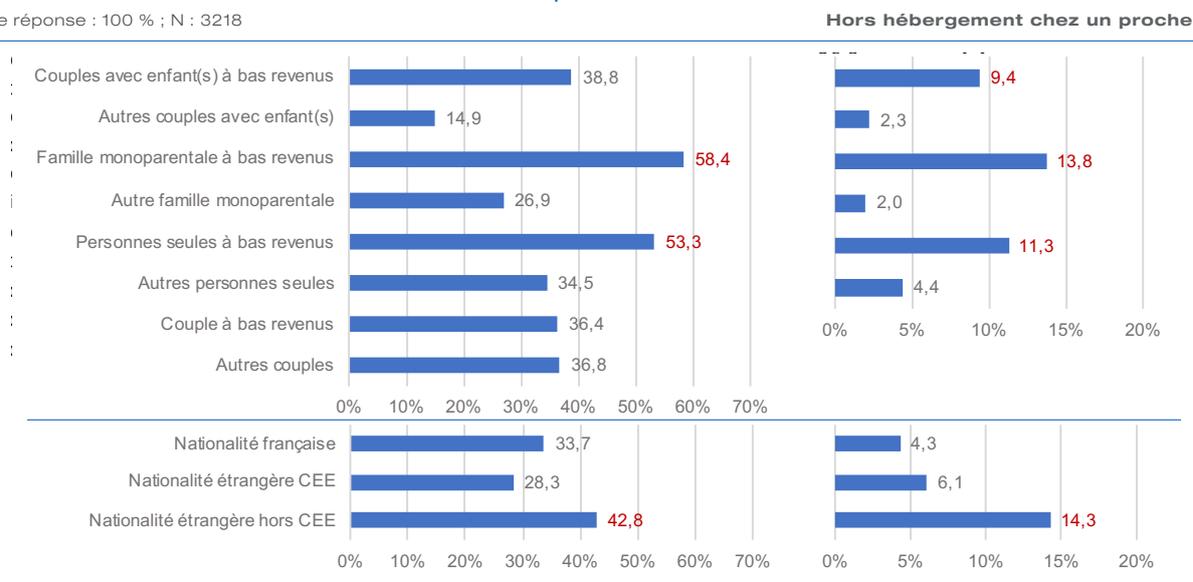
Malgré ces différences de proportions, les résultats portant sur l'absence de logement personnel issus de l'enquête Mobcaf sont cohérents sur plusieurs points avec ceux de l'Enquête Logement : la prédominance de l'hébergement chez un proche et la plus grande vulnérabilité des foyers pauvres, des monoparents,

des personnes seules ou de nationalité étrangère aux épisodes d'absence de logement personnel³⁶. Les résultats de l'enquête Mobcaf révèlent en effet une surreprésentation marquée des situations d'absence de logement personnel chez les familles monoparentales à bas revenus et les personnes seules à bas revenus : respectivement 58,4 % et 53,3 % des foyers de ces groupes ont vécu au moins un moment sans logement personnel au cours des deux années précédant l'enquête (figure 10). Les foyers dont le titulaire du dossier n'est pas ressortissant européen (hors CEE) ont aussi un risque plus important d'avoir connu une période d'absence de logement personnel (42,8 % contre 33,7 % des foyers dont le responsable est de nationalité française). Les écarts sont encore plus marqués lorsque l'hébergement chez un proche n'est pas pris en compte. Dans ce cas, l'absence de logement personnel est significativement surreprésentée pour l'ensemble des foyers à bas revenus, quelle que soit leur configuration familiale, ainsi que pour les foyers dont le responsable du dossier est de nationalité étrangère hors CEE : 9,4 % des couples avec enfant(s) à bas revenus, 13,8 % des familles monoparentales à bas revenus, 11,3 % des personnes seules à bas revenus, et 14,3 % des foyers dont l'allocataire en titre est de nationalité étrangère hors CEE, déclarent avoir vécu une période sans logement personnel et sans être hébergé chez un proche au cours des deux dernières années. Pour les autres catégories de foyer, cette part est comprise entre 2 % et 6 %.

Parmi les foyers ayant vécu un moment sans logement personnel au cours des deux dernières années, 62,8 % (soit 24,3 % de l'ensemble des ré-

Figure 10. Absence de logement personnel au cours des deux dernières années selon la situation familiale, le niveau de revenu et la nationalité du responsable de dossier

Taux de réponse : 100 % ; N : 3218



Source : Enquête Mobcaf 2021.

Note : Les relations entre les variables sont très significatives (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées. Les couples sans enfant n'ont pas été pris en compte pour l'absence de logement personnel hors hébergement, leurs effectifs étant insuffisants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales à bas revenus ayant répondu au questionnaire, 58,4 % ont déclaré avoir connu une période durable et non choisie d'absence de logement personnel au cours des deux dernières années. Cette situation est significativement surreprésentée parmi les familles monoparentales à bas revenus.

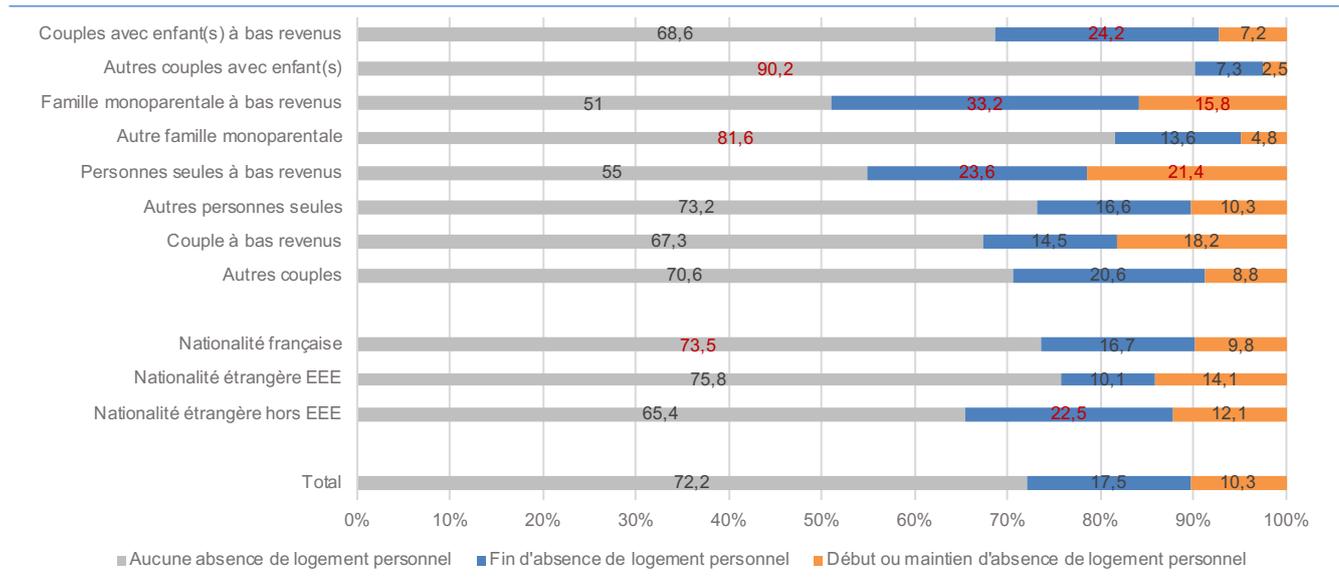
34- Laferrère et al. (2017)

35- L'enquête Mobcaf utilise un questionnaire auto-administré en ligne. Ce type de passation peut favoriser une interprétation large de certaines formulations.

36- Laferrère et al. (2017).

Figure 11. Situation face à l'absence de logement personnel à la suite du déménagement, selon la configuration familiale, le niveau de revenus et la nationalité.

Taux de réponse : 100 % ; N: 3218



Source : Enquête Mobcaf 2021

Note : Les relations entre les variables sont très significatives (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées.

Lecture : Parmi les allocataires avec enfant(s) à bas revenus ayant répondu à l'enquête, 24,2 % sont sortis d'une situation d'absence de logement personnel suite à leur changement d'adresse en 2019. Ce cas est significativement surreprésenté parmi les couples avec enfant(s) à bas revenus.

pondants) étaient dans cette situation avant leur déménagement en 2019 et 29,4 % l'étaient à la suite de leur mobilité (10,3 % de l'ensemble des répondants). La déclaration d'un changement d'adresse à la caf est donc davantage associée à la sortie de ces périodes d'absence de logement personnel (figure 11). À la suite de leur mobilité en 2019, 17,5 % des répondants sont sortis d'une situation d'absence de logement personnel. Cette évolution est surreprésentée au sein de tous les foyers à bas revenus, hormis les couples, et parmi les foyers dont le responsable du dossier est de nationalité étrangère hors CEE. Les ménages ayant débuté ou maintenu une absence de logement personnel après leur déménagement, représentent quant à eux 10,3 % des répondants. Cette situation est surreprésentée chez les familles monoparentales à bas revenus et les personnes seules à bas revenus, c'est-à-dire les foyers combinant une configuration familiale et une situation économique moins favorables. Les 72,2 % restants ne sont pas concernés par l'absence de logement personnel, avant ou après leur mobilité.

■ LES TRANSITIONS RÉSIDENTIELLES DES FOYERS DÉPENDENT DE LEUR CONFIGURATION FAMILIALE ET DE LEUR NIVEAU DE REVENU

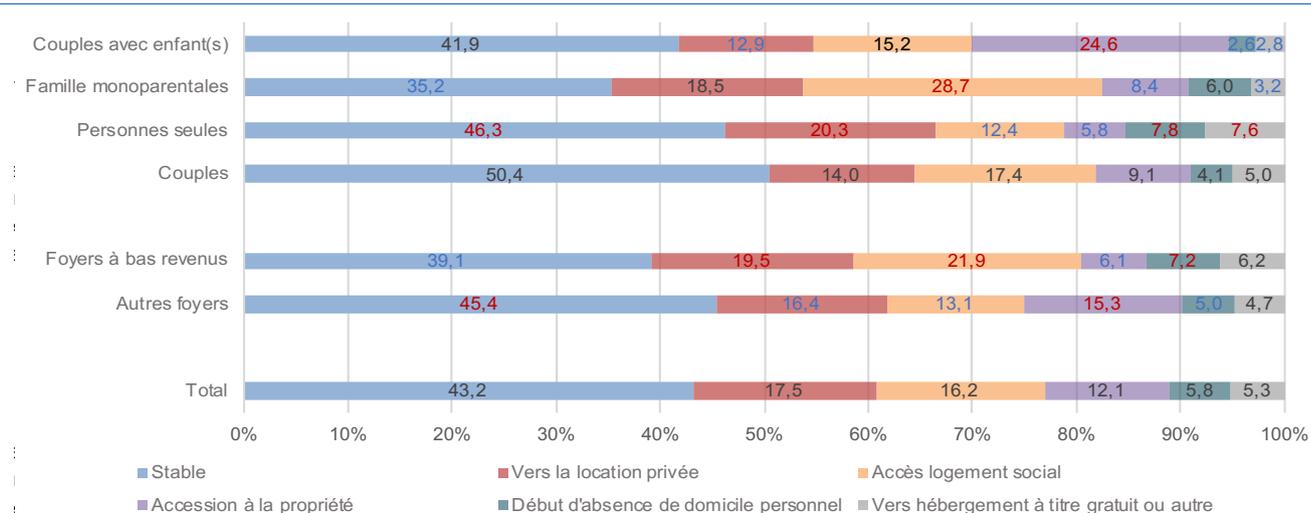
La comparaison des statuts d'occupation des foyers et des caractéristiques des logements avant et après le déménagement permet de repérer différentes transitions résidentielles : l'accès à la propriété ou au logement social en sont des exemples, tout comme la mobilité vers un logement plus grand ou au contraire plus petit et moins cher. Ces transitions ne sont pas également distribuées entre les foyers, elles varient selon leurs caractéristiques socio-économiques.

LES ALLOCATAIRES CHANGENT MAJORITAIREMENT DE STATUT D'OCCUPATION À LA SUITE DE LEUR DÉMÉNAGEMENT

Une majorité de répondants à l'enquête a changé de statut d'occupation à la suite du déménagement (figure 12) : 17,5 % sont devenus locataires du secteur privé, 16,2 % ont accédé à un logement social, 12,1 % ont accédé à la propriété, 5,8 % ont débuté une période d'absence de logement personnel et 5,3 % ont commencé à être hébergés à titre gratuit. Les 43,2 % restants ont conservé le même statut d'occupation. Les mobilités vers la location privée et le logement social sont surreprésentées parmi les foyers à bas revenus, à l'inverse l'accession à la propriété est surreprésentée chez les autres foyers. En ce qui concerne la situation familiale, l'accession à la propriété est surreprésentée pour les couples avec enfant(s) et sous-représentée pour les familles monoparentales et les personnes seules. L'accès au logement social est quant à lui plus fréquent pour les familles monoparentales (entre +11,3 et +16,3 points par rapport aux autres foyers) et sous-représenté pour les personnes seules. Parmi ces dernières, le maintien du même statut d'occupation et les déménagements vers la location privée, l'absence de logement personnel et l'hébergement à titre gratuit sont surreprésentés. Ces résultats soulignent donc l'importance du logement social pour les familles monoparentales. Ils montrent également que l'accession à la propriété concerne en priorité les couples avec enfant(s) et les ménages ayant la situation économique la plus favorable.

Figure 12. Évolution du statut d'occupation des répondants à la suite du déménagement

Taux de réponse : 98,3 % ; N : 3161



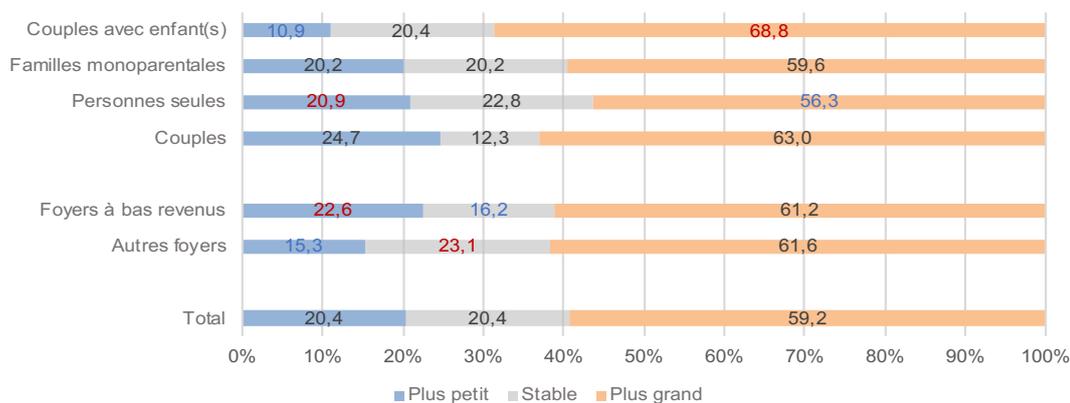
Source : Enquête Mobcaf 2021

Note : Les relations entre les variables sont très significatives (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées, celles en bleu sont significativement sous-représentées.

Lecture : Parmi les couples avec enfant(s), 24,6 % ont accédé à la propriété dans le cadre de leur déménagement. L'accession à la propriété est significativement surreprésentée chez les couples avec enfant(s).

Figure 13. Évolution de la taille du logement à la suite du déménagement, selon la situation familiale et le niveau de revenu

Taux de réponse : 95,1 % ; N : 2 322



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Hors absence de domicile personnel avant ou après le déménagement

Note : Les relations entre les variables sont très significatives (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées, celles en bleu sont significativement sous-représentées.

Lecture : Les déménagements vers un logement plus grand concernent 68,8 % des couples avec enfant(s). Ils sont significativement surreprésentés au sein de ce groupe.

LES NOUVEAUX LOGEMENTS SONT GÉNÉRALEMENT PLUS GRANDS ET DE MÊME TYPE

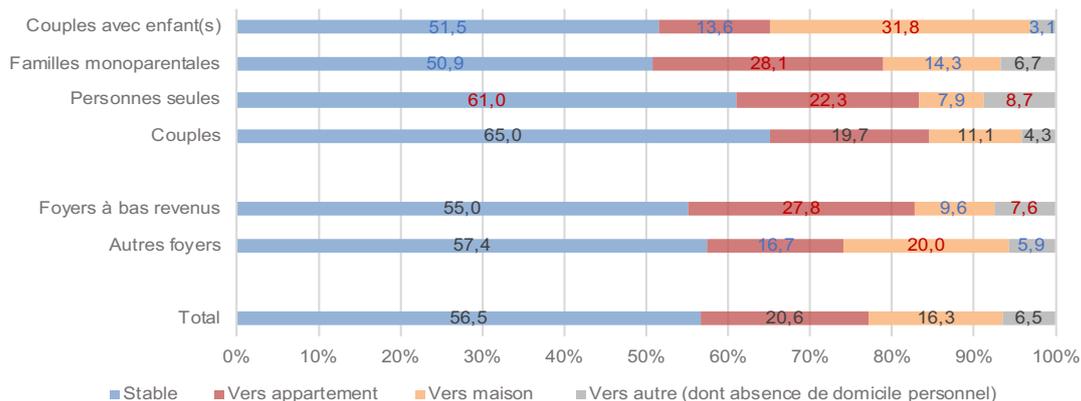
Les foyers allocataires mobiles en 2019 ont majoritairement (près de 60 %) déménagé vers des logements plus grands (figure 13). Un cinquième d'entre eux s'est maintenu dans le même intervalle de taille³⁷ et un autre cinquième a déménagé vers un logement plus petit. Sur ce point, les écarts entre catégories de foyers sont moins marqués que précédemment. La part des foyers à bas revenus ayant déménagé

vers un logement plus grand est comparable à celle des autres foyers. La mobilité vers un logement plus petit est toutefois surreprésentée parmi les foyers à bas revenus (22,6 % des cas contre 15,3 % pour les autres foyers). Quelle que soit la configuration familiale considérée, la mobilité vers un logement plus spacieux reste le cas majoritaire. Néanmoins, les couples avec enfant(s) déménagent plus fréquemment que les autres vers un logement plus grand et nettement moins fréquemment vers un logement plus petit.

37- Pour la catégorisation des tailles de logement, voir les questions 21 et 22, en annexe 2.

Figure 14. Évolution du type de logement à la suite du déménagement, selon la situation familiale et le niveau de revenu

Taux de réponse : 95,8 % ; N : 3 081



Source : Enquête Mobcaf 2021

Note : Les relations entre les variables sont très significatives (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées, celles en bleu sont significativement sous-représentées.

Lecture : Les déménagements vers une maison concernent 31,8 % des couples avec enfant(s). Ils sont significativement surreprésentés au sein de ce groupe.

En ce qui concerne l'évolution des types de logements occupés³⁸ (figure 14), le cas le plus fréquent est le maintien dans la même catégorie d'habitation (56,5 %). La mobilité vers un appartement représente ensuite 20,6 % des cas, celle vers une maison 16,3 % et enfin les déménagements vers un autre type de logement, dont l'absence de logement personnel, concernent 6,5 % des foyers. Les mobilités vers une maison sont significativement sous-représentées pour les foyers à bas revenus, les familles monoparentales et les personnes seules. À l'inverse, pour ces catégories de foyers, la mobilité vers un appartement est surreprésentée. Enfin, pour les personnes seules, le maintien dans le même type de logement est significativement plus fréquent que pour les autres.

effet important de ce dernier : sa capacité à améliorer les conditions de logement des ménages qui y accèdent. En effet, parmi ces derniers, les mobilités vers un logement moins cher et plus spacieux sont surreprésentées.

La moitié des ménages ayant accédé au logement social depuis la location privée ont vu leur loyer baisser³⁹, contre seulement 22 % des locataires n'ayant pas changé de parc locatif, et 11 % des locataires ayant déménagé vers le secteur privé (figure 15). La part importante des augmentations de loyer pour les locataires entrants dans le secteur privé (67 %) révèle par ailleurs des difficultés associées à la sortie du parc social.

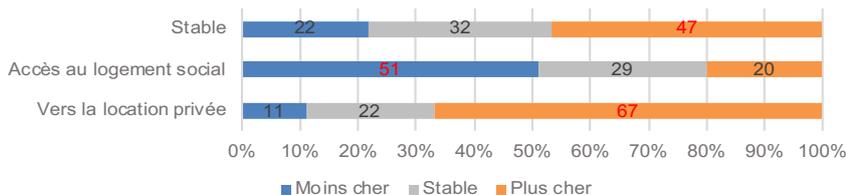
En ce qui concerne l'évolution de la taille du logement, les déménagements vers un logement plus grand sont significativement surreprésentés parmi les foyers commençant un hébergement à titre gratuit (79 % des cas), ceux accédant à la propriété (74 % des cas) et ceux accédant au logement social (71 % des cas) (figure 16). À l'inverse, les contraintes plus fortes des ménages entrant dans le secteur privé ressortent de

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL PERMET UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT

Les résultats précédents ont montré que le logement social augmente la capacité des ménages à se maintenir dans leur logement et dans leur commune de résidence. L'Enquête Mobcaf met en exergue un autre

Figure 15. Évolution du prix du loyer à la suite du déménagement, en fonction des changements de secteur locatif

Taux de réponse : 92,3 % ; N : 1 197



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Locataires avant et après la mobilité.

Note : La relation entre les variables est très significative (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées.

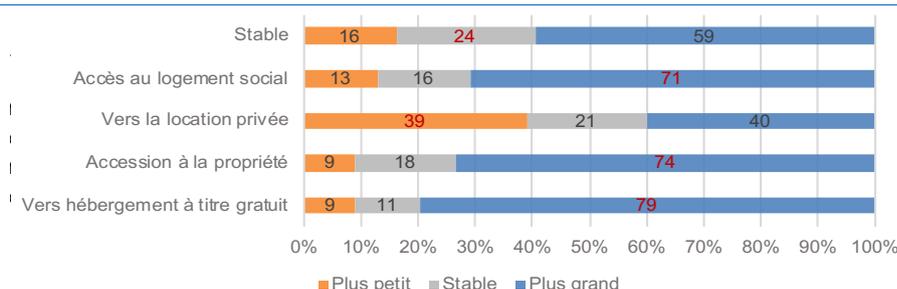
Lecture : Les déménagements vers un logement moins cher concernent 51 % des accédants au logement social depuis la location privée. Ils sont significativement surreprésentés au sein de ce groupe.

³⁸- Les types de logements ont été regroupés en trois catégories : appartement, maison (pavillon ou de ville) et autre.

³⁹- Pour rendre les résultats comparables, la figure 15 ne prend en compte que les foyers locataires avant et après leur déménagement ayant accepté de renseigner le prix de leurs loyers (37 % des répondants).

Figure 16. Évolution de la taille du logement à la suite du déménagement, en fonction des changements de statut d'occupation

Taux de réponse : 94,8 % ; N : 2 201



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Hors absence de logement personnel avant ou après la mobilité

Note : La relation entre les variables est très significative (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées. Les mobilités « vers autre » ne sont pas représentées.

Lecture : Les déménagements vers un logement plus grand concernent 71 % des accédants au logement social. Ils sont significativement surreprésentés au sein de ce groupe.

nouveau. Pour ces derniers, les mobilités vers un logement plus petit sont significativement surreprésentées et particulièrement fréquentes (39 % des cas). Il s'agit par ailleurs de la seule catégorie pour laquelle les mobilités vers un logement plus grand ne constituent pas la majorité des situations (seulement 40 %). Enfin, pour les foyers au statut d'occupation stable, le maintien du même niveau de superficie (24 %) est surreprésenté.

L'accès au logement social permet l'amélioration des conditions de logement. Cependant cet accès est difficile, car il s'agit d'un secteur soumis à de fortes tensions, en particulier en ce qui concerne l'offre sociale la plus abordable⁴⁰. Parmi l'ensemble des répondants à l'enquête Mobcaf, 42 % avaient effectué une demande de logement social au cours des deux dernières années. Parmi ces derniers, 30 % ont accédé à un logement social dans le cadre de leur déménagement (figure 17), 11,7 % étaient déjà dans un logement social avant leur mobilité et se sont maintenus dans ce secteur et 5,8 % sont sortis du parc social. Les 52,5 % restants n'ont pas accédé au logement social, malgré leur demande. Au 31 décembre 2018, plus de

700 000 demandes de logement social étaient en attente en Île-de-France d'après la Drihl⁴¹. Dans la région, le délai moyen entre le dépôt d'une demande et l'obtention d'un logement social est de 2 ans.

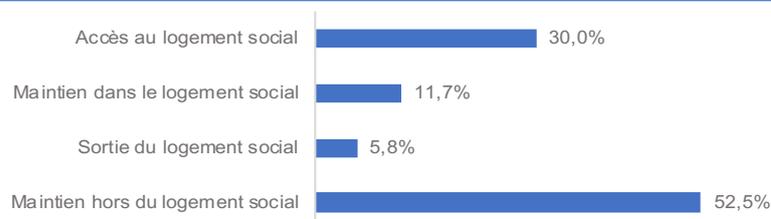
■ LES ALLOCATAIRES SONT MAJORITAIREMENT SATISFAITS DE LEUR DÉMÉNAGEMENT

Les résultats précédents ont montré d'importantes inégalités entre les foyers, en ce qui concerne leurs conditions de logement avant leur déménagement et leur capacité à améliorer ces conditions dans le cadre de leur mobilité résidentielle. Ce constat ne doit néanmoins pas masquer le fait que, dans l'ensemble, les foyers allocataires sont satisfaits de leur déménagement. Au total, 70 % des répondants à l'enquête Mobcaf étaient « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » de leur déménagement, et seulement 9 % étaient « plutôt insatisfaits » ou « très insatisfaits » (figure 18). Ces proportions varient en fonction du niveau de ressources des foyers, mais les ordres de grandeur sont conservés. Ainsi, les ménages « moyennement satisfaits » (26 %) et « très insatisfaits » (6 %) sont signifi-

25

Figure 17. Mobilités par rapport au secteur social des répondants ayant demandé un logement social au cours des deux dernières années

Taux de réponse : 99,6 % ; N : 1 270



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Répondants ayant effectué une demande de logement social au cours des deux dernières années (taux de réponse : 93 %)

Note : Les résultats ont été redressés selon la situation familiale et le niveau de revenu des foyers.

Lecture : Parmi les répondants ayant effectué une demande de logement social au cours des deux dernières années, 30 % ont accédé au logement social dans le cadre de leur mobilité.

40- Les logements sociaux dont les prix sont les plus bas par rapport à ceux du marché sont les logements de type PLAI (financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration). D'après l'Agence nationale de contrôle du logement social, ce type de logement, destiné aux locataires en situation de grande précarité, est celui pour lequel les délais d'attente sont les plus longs en région parisienne.

41- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

cativement surreprésentés au sein des foyers à bas revenus, alors que les foyers « très satisfaits » de leur déménagement sont significativement surreprésentés parmi les autres allocataires (40 %).

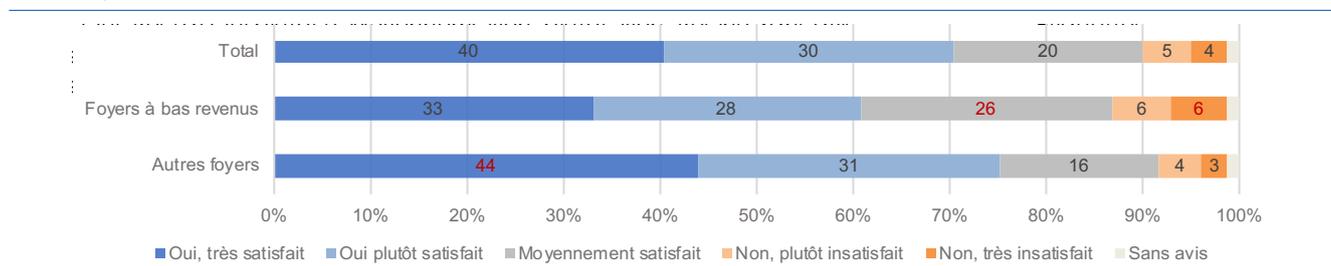
Le niveau de satisfaction des ménages varie également significativement en fonction de l'évolution de leur statut d'occupation (figure 19). De nouveau, les mobilités vers la location dans le secteur privé⁴² se caractérisent par des résultats moins favorables. En effet, il s'agit de la seule situation pour laquelle la satisfaction ne constitue pas la majorité. Parmi les foyers ayant connu cette évolution, les répondants « moyennement satisfaits » (29 %), « plutôt insatisfaits » (8 %) et « très insatisfaits » (7 %) sont surreprésentés. L'accès au logement social se caractérise également par des niveaux de satisfaction plutôt

inférieurs à la moyenne, avec une surreprésentation des allocataires « moyennement satisfaits » (24 %). Le maintien du même statut présente des résultats proches du profil général, avec une légère surreprésentation des répondants « plutôt satisfaits » (33 %). Enfin, ce sont les mobilités vers l'accession à la propriété et vers l'hébergement à titre gratuit qui sont associées aux plus forts niveaux de satisfaction, avec une surreprésentation des répondants « très satisfaits » (respectivement 68 % et 54 % des cas).

La taille, le confort ou le niveau d'équipement du logement (cité par 47 % des répondants qui n'étaient pas « très satisfaits ») et son prix (40 %) constituent les principaux motifs d'insatisfaction, loin devant la localisation du nouveau domicile, motif suivant le plus cité (18,8 %).

Figure 18. Satisfaction quant au déménagement, selon le niveau de revenu des foyers

Taux de réponse : 93,3 % ; N : 2 692



Source : Enquête Mobcaf 2021

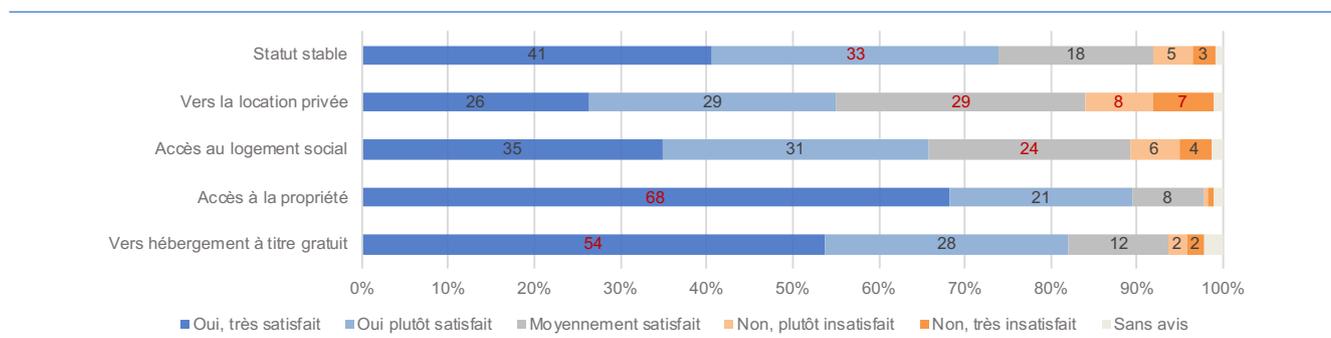
Champ : Hors absence de domicile personnel après le déménagement.

Note : La relation entre les variables est très significative (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées.

Lecture : Parmi les foyers à bas revenus, 26 % sont moyennement satisfaits de leur déménagement. Les foyers moyennement satisfaits sont significativement surreprésentés parmi les foyers à bas revenus.

Figure 19. Satisfaction quant au déménagement, selon l'évolution du statut d'occupation

Taux de réponse 93,1 % ; N : 2633



Source : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Hors absence de domicile personnel et statut d'occupation « autre » après le déménagement.

Note : La relation entre les variables est très significative (khi2). Les parts en rouge sont significativement surreprésentées.

Lecture : Parmi les accédants à la propriété, 68 % sont très satisfaits de leur déménagement. Les foyers très satisfaits sont significativement surreprésentés parmi les accédants à la propriété.

42- À noter que celles-ci concernent un effectif relativement restreint des répondants à l'enquête (273 allocataires, soit 8,5 % des répondants).

PARTIE III. LES FILTRES SOCIO-SPATIAUX DE LA MOBILITÉ RÉSIDEN­TIELLE : UN ÉLOIGNEMENT INÉGAL DES FOYERS ET UN RENFORCEMENT DE LA DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE

Le desserrement résidentiel des allocataires franciliens, identifié en première partie, est lié aux facteurs habituels de la périurbanisation⁴³, notamment la préférence des ménages pour le logement individuel et la propriété — elle-même soutenue par les acteurs publics et privés du logement — et le développement des systèmes de transports individuels et collectifs. Ce desserrement s'explique aussi par la géographie des prix immobiliers en Île-de-France et l'exclusivité croissante du centre de l'agglomération parisienne. Face à l'inflation et au manque de logements abordables, certains ménages rencontrent des difficultés à se maintenir dans Paris et ses alentours. Les résultats de l'enquête Mobcaf ont montré que ces difficultés peuvent se traduire par des conditions de logement dégradées et par des départs contraints. Dans ce contexte, plusieurs travaux ont insisté sur le risque de relégation spatiale des ménages moins favorisés⁴⁴. Ces derniers peuvent en effet être contraints de s'éloigner des pôles d'emplois et des ressources, mais également des espaces qu'ils pratiquaient auparavant, pour devenir propriétaires⁴⁵, ou pour accéder à un logement plus grand, moins cher, voire décent⁴⁶. La troisième partie de ce dossier est ainsi consacrée à l'étude des filtres socio-spatiaux à l'œuvre dans la mobilité résidentielle des allocataires franciliens.

■ SORTIES D'ÎLE-DE-FRANCE : LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES DE LA RÉGION ATTIRENT LES ALLOCATAIRES AUX REVENUS MOYENS, LES AUTRES MÉTROPOLIS CEUX AUX REVENUS ÉLEVÉS.

Dans les bases de données des caf, la commune de destination des allocataires ayant quitté la région est indiquée. La prise en compte de ces mobilités sortantes est intéressante pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les marges de l'aire d'attraction parisienne⁴⁷ — et donc les limites de l'espace dans lequel il est pertinent de penser l'éloignement des ménages du centre fonctionnel de l'agglomération — se situent aujourd'hui en grande partie dans les départements limitrophes de l'Île-de-France. Par ailleurs, l'observation de ces mobilités révèle des différences importantes entre catégories de foyers en ce qui concerne leurs déplacements vers les autres métropoles françaises.

Près de 123 000 personnes couvertes par une caf francilienne fin 2018 ont quitté l'Île-de-France en 2019 (tableau 3). Parmi celles-ci, 17 % (21 000 individus) sont partis vers un des départements limitrophes⁴⁸ de la région. Au sein de ce groupe, les personnes aux revenus moyens sont fortement surreprésentées (47 % des mobiles vers les départements limitrophes contre 39 % de l'ensemble des mobiles), alors que celles aux revenus élevés sont sous-représentées (13 % contre 20 %). Les parts des personnes à bas revenus et aux revenus inconnus sont quant à elles comparables à celles observées au sein de l'ensemble des mobiles. Les personnes aux revenus plus élevés ont les moyens de devenir propriétaires ou d'améliorer leurs conditions de logement sans s'éloigner fortement du centre de l'agglomération, où se trouvent par ailleurs concentrés les emplois les plus qualifiés et les mieux rémunérés. À l'inverse, les foyers aux revenus moyens sont relativement plus nombreuses à faire le choix de s'installer dans un département limitrophe de la région, sans doute car leurs emplois sont moins concentrés et, parce que ce déplacement facilite leur accession à la propriété et au logement individuel.

Parmi les sortants de l'Île-de-France à destination des autres grandes métropoles françaises⁴⁹, il existe à l'inverse une forte surreprésentation des personnes ayant des revenus élevés et inconnus (respectivement +17 points et +9 points par rapport à leurs parts parmi l'ensemble des mobiles). Les personnes aux revenus moyens et bas sont quant à elles nettement sous-représentées (respectivement -12 points et -14 points). Là encore, la métropolisation des emplois les plus qualifiés et celle des lieux d'enseignement supérieur semblent expliquer cette répartition. En effet, les étudiants constituent une grande partie des allocataires aux revenus inconnus. Ce groupe comprend également les personnes âgées de plus de 65 ans. Ces dernières ont également tendance à privilégier les espaces denses où se situent des services et des équipements utiles à leurs conditions de vie. Enfin, les mobilités vers d'autres aires métropolitaines constituent des déplacements de longue portée ayant un coût plus élevé, ce qui explique aussi pourquoi elles sont plus fréquemment effectuées par des personnes aux ressources plus élevées⁵⁰.

43- Berroir et Fleury (2016).

44- Clerval (2013) et Sassen (2014).

45- Gobillon et al. (2019).

46- Vermeersch et al. (2019), Dietrich Ragon (2014).

47- Le zonage du territoire français en aires d'attraction des villes a été créé par l'Insee en 2020. Il permet de définir le périmètre d'influence des pôles urbains sur les communes environnantes. Les communes dans l'aire d'attraction de Paris sont celles dont plus de 15 % des actifs travaillent dans le pôle parisien. Voir <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>

48- Ces départements sont l'Oise, l'Aisne, la Marne, l'Aube, l'Yonne, le Loiret, l'Eure-et-Loir et l'Eure.

49- Ce groupe rassemble les communes appartenant aux aires d'attraction de niveau immédiatement inférieur à Paris : Lyon, Marseille/Aix-en-Provence, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Rennes et Grenoble.

50- Ces aspects sont aussi discutés dans Haran et al. (2018) et Debrand et Taffin (2005).

Tableau 3. Les sortants de l'Île-de-France en 2019, selon le niveau de revenu et la destination

	Ensemble des déménagements	Sorties de l'Île-de-France	Vers les départements limitrophes de l'Île-de-France	Vers les autres grandes métropoles françaises
		20 % des mobiles	3 % des mobiles	4 % des mobiles
			17 % des sortants de la région	22 % des sortants de la région
Population couverte	633 015	122 951	21 301	26 511
Dont personnes à bas revenus	33 %	27 %	32 %	19 %
Dont personnes aux revenus moyens	39 %	34 %	47 %	27 %
Dont personnes aux revenus élevés	20 %	25 %	13 %	37 %
Dont personnes aux revenus inconnus	8 %	14 %	8 %	17 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois de décembre 2018 et 2019.

Champ : Population couverte par les caf d'Île-de-France et résidant dans la région au 31.12.2018, ayant déménagé en 2019.

Lecture : 122 951 personnes couvertes par les caf d'Île-de-France au 31.12.2018 ont quitté la région en 2019. Parmi elles, 27 % appartenaient à foyer à bas revenus.

■ L'ÉLOIGNEMENT AU CENTRE À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT VARIE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES FOYERS

EN ÎLE-DE-FRANCE : LES COUPLES AVEC ENFANT(S) S'ÉLOIGNENT DAVANTAGE DE PARIS ET LA POSITION PLUS PÉRIPHÉRIQUE DES FOYERS AUX REVENUS MOYENS SE RENFORCE

Pour les déplacements effectués au sein de l'Île-de-France, il est possible de calculer précisément la distance des foyers au centre de Paris avant et après leur déménagement⁵¹, et donc leur éloignement⁵² à la suite de leur mobilité (figure 20).

Dans un premier temps, la comparaison des lieux de résidence initiaux des foyers (points roses sur la figure 20) révèle l'effet important du revenu. En effet, quelle que soit leur composition familiale, les ménages aux revenus moyens résidaient systématiquement plus loin de Paris avant leur déménagement que ceux aux revenus élevés ou bas. Les positions de départ des foyers à bas revenus se trouvaient aussi plus éloignées de Paris que celles des foyers aux revenus les plus élevés (excepté pour les personnes seules), mais avec des écarts moins importants. La configuration familiale joue un rôle secondaire, influençant les positions de départ des foyers au sein de chaque classe de revenus. Ainsi, les foyers avec enfant(s), ayant changé d'adresse en 2019, se situaient plus loin de Paris que les couples et les personnes seules avant leur déménagement. Les monoparents aux revenus élevés constituent toutefois une exception, avec une distance moyenne

au centre de Paris inférieure à 15 km, comprise entre celle des personnes seules et celle des couples sans enfant.

Dans un second temps, l'observation de l'éloignement des foyers à la suite de leur déménagement confirme le résultat général obtenu en première partie, à savoir que l'ensemble des foyers tend à s'éloigner du centre. L'ampleur de cet éloignement varie néanmoins selon les caractéristiques des foyers, avec cette fois un effet prépondérant de la configuration familiale. Ainsi, les personnes seules et les monoparents présentent des résultats proches et sont caractérisés par un faible éloignement (moyennes comprises entre +400 m et +1 km). Les couples s'éloignent davantage, en particulier lorsqu'ils ont des enfants (moyennes entre + 1,4 et + 2,6 km pour les couples avec enfant(s) et entre +1 et + 2 km pour les couples sans enfant).

L'effet du revenu est observé au sein de chaque configuration familiale. Il apparaît modéré pour les personnes seules, qui s'éloignent peu du centre, quel que soit leur niveau de vie. En revanche, pour les monoparents, la différence est plus marquée entre les foyers ayant des revenus élevés et les autres. Alors que leur position initiale était déjà nettement plus centrale, les familles monoparentales aux revenus élevés s'éloignent aussi moins que les autres. Ce résultat suggère que, face à une situation familiale plus contrainte, les foyers qui en ont les moyens valorisent davantage la centralité et l'accès facilité à certaines ressources. *A contrario*, les couples sans enfant aux revenus élevés s'éloignent plus que ceux aux revenus faibles

51- Ces calculs utilisent le géoréférencement des adresses des foyers (voir encadré 2). Les distances euclidiennes sont calculées en comparant ces coordonnées à celles de l'hôtel de ville de Paris.

52- Une étude précédente ont montré qu'en Île-de-France, l'éloignement géographique au centre de l'agglomération est aussi un bon proxy de l'éloignement des ménages à d'autres ressources telles que l'emploi ou les équipements, voir Guibard (2021).

et moyens (+2km contre respectivement +1,3km et +1km)⁵³. Ils conservent cependant la position la plus centrale après leur déménagement, ayant des positions de résidences initiales nettement plus proches du centre de Paris. Finalement, les différences les plus importantes concernent les couples avec enfant(s). Parmi eux, les foyers aux revenus moyens s'éloignent le plus (+ 2,6 km en moyenne), suivis de ceux aux revenus élevés (+2,2 km). Les couples avec enfant(s) à bas revenus ont un éloignement plus modéré (+1,4 km). L'écart constaté entre revenus moyens et revenus élevés s'explique probablement par une différence d'abordabilité : les ménages aux ressources élevées ayant moins à s'éloigner pour accéder à un logement plus grand, individuel et/ou en accession à la propriété. Les mobilités des couples avec enfant(s) à bas revenus s'organisent quant à elles davantage selon la géographie du parc locatif collectif, et en particulier du secteur social. Ainsi, plutôt qu'une tendance à la périphérisation de la pauvreté, il ressort de l'analyse des mobilités internes à l'Île-de-France, un renforcement de la position plus périphérique des foyers aux ressources moyennes.

AU DÉPART DE PARIS : L'ÉLOIGNEMENT DES FOYERS AU REVENU FAIBLE OU MOYEN EST PLUS MARQUÉ

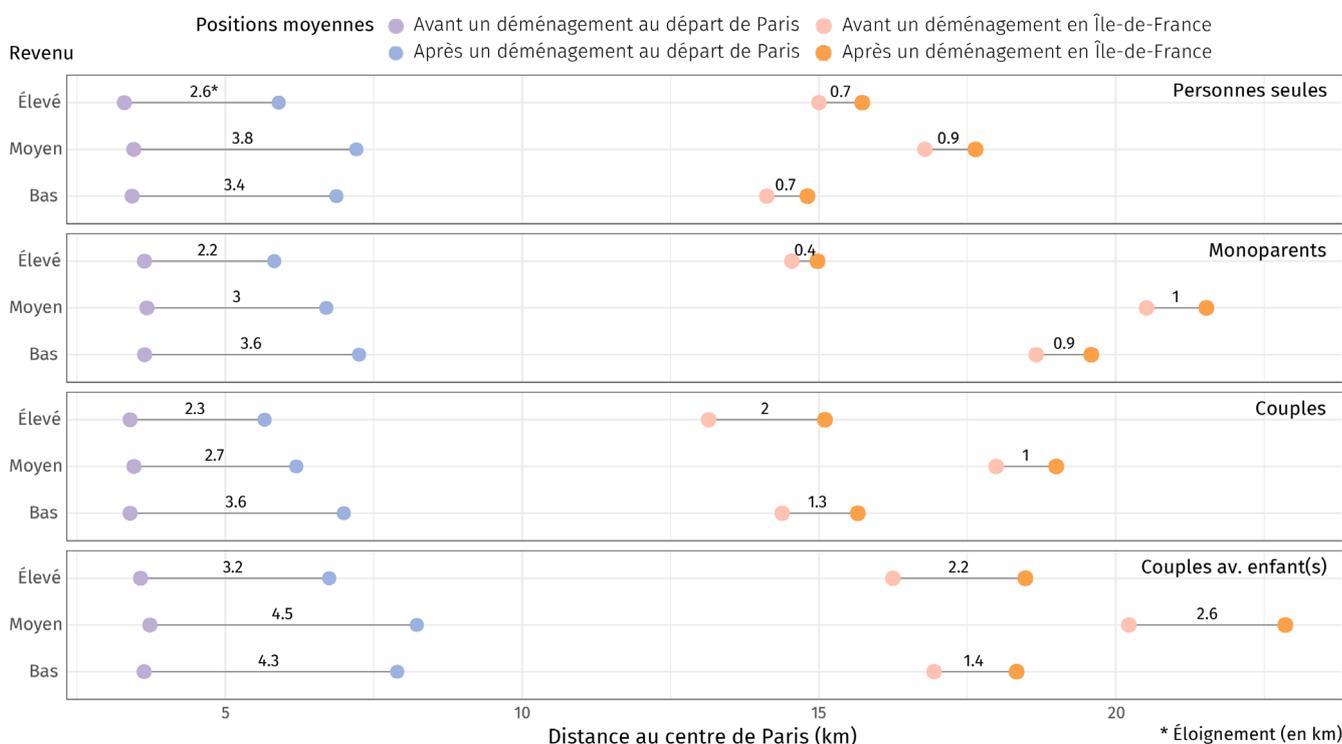
La figure 20 permet de porter une attention particulière aux déménagements effectués au départ de Pa-

ris (points violets et bleus). Logiquement, les positions initiales sont dans ce cas très proches (distances moyennes au centre de Paris comprises entre 3,3 km et 3,7 km). Néanmoins, les foyers avec enfant(s) avaient tendance à vivre un peu plus en périphérie que les foyers sans enfant, tout comme les foyers aux revenus moyens et bas par rapport à ceux ayant des ressources élevées. À la suite de leur déménagement, les personnes seules, les familles monoparentales et les couples sans enfant se sont éloignés du centre dans des proportions comparables. En revanche, les couples avec enfant(s) se distinguent en s'éloignant davantage, ce qui confirme leurs difficultés pour se loger dans le centre de l'agglomération et leur tendance à s'éloigner pour trouver un logement correspondant à leurs besoins et à leurs préférences. Par ailleurs, quelle que soit la configuration familiale considérée, les foyers aux revenus moyens et bas s'éloignent plus du centre de Paris que ceux aux revenus élevés, dont la position relativement plus centrale se renforce donc avec la mobilité résidentielle⁵⁴.

LES FOYERS QUI ACCÈDENT AU LOGEMENT SOCIAL OU S'Y MAINTIENNENT S'ÉLOIGNENT MOINS QUE LES AUTRES DU CENTRE DE L'AGGLOMÉRATION

En comparant les positions moyennes des bénéficiaires d'une aide au logement en secteur social fin 2019 à celles des autres foyers, il est possible d'esti-

Figure 20. Distances moyennes à Paris et éloignement des foyers, selon leur composition familiale et leur niveau de revenu



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois et géoréférencement des allocataires de décembre 2018 et 2019.

Champ : Foyers allocataires des caf d'Île-de-France (déménagements en Île-de-France) ou de la caf de Paris (déménagements au départ de Paris) au 31.12.2018, ayant changé d'adresse en 2019 et résidant toujours en Île-de-France au 31.12.2019.

Lecture : Les couples avec enfant(s) à bas revenus se sont en moyenne éloignés de 1,4 km du centre de Paris suite à leur déménagement.

53- À noter que la significativité des écarts observés entre les couples au-delà du contexte d'étude est limitée par l'effectif très faible des couples aux revenus élevés dans les bases caf.

54- Les écarts observés sont particulièrement significatifs en ce qui concerne les couples avec enfant(s), dont les effectifs sont plus importants.

mer l'effet du logement social sur l'éloignement ([tableau 4](#)). Alors que les distances moyennes au centre de Paris de ces deux groupes avant leur mobilité sont très proches (17,7 km pour les bénéficiaires de l'Al en secteur social contre 17,1 km pour les autres), les écarts sont en revanche importants après leur mobilité. En effet, les ménages qui accèdent ou se maintiennent dans le logement social avec une aide au logement s'éloignent en moyenne huit fois moins du centre de Paris : seulement +200 mètres contre +1,6 km pour les autres foyers. Ce constat confirme ainsi la forte influence du logement social sur les comportements résidentiels.

Le résultat précédent est toutefois en partie influencé par le zonage utilisé pour le calcul des aides au logement⁵⁵. Aussi, afin de mesurer plus directement l'effet de l'accès au logement social, les analyses précédentes sont croisées avec certains résultats de l'enquête Mobcaf portant sur la relation entre l'évolution des statuts d'occupation et l'éloignement du centre de Paris ([tableau 5](#)). Les conclusions précédentes se trouvent alors confortées : en effet, après l'accès à un hébergement à titre gratuit, qui concerne un nombre restreint de répondants, l'accès au logement social est associé au plus faible éloignement (+100 mètres).

Les mobilités vers une location dans le parc privé ou le maintien du même statut entraînent respectivement des éloignements moyens de +1,1 km et +2,6 km. L'accession à la propriété correspond quant à elle au plus fort éloignement (+4,8 km en moyenne).

■ LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES RENFORCENT LA DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE FRANCILIEN

Les résultats précédents ont révélé la logique centre-périphérie des filtres socio-spatiaux structurant les mobilités résidentielles des allocataires. Ces derniers ont aussi une dimension sectorielle visible à travers la répartition spatiale des différents groupes de revenus et son évolution sous l'effet des mobilités internes à la région⁵⁶ ([cartes 2 à 7](#)). Les [cartes 2 à 4](#) représentent la part des différents groupes de revenus au sein de la population couverte. Elles dévoilent des structures spatiales différenciées. La part de la population allocataires à bas revenus est particulièrement élevée dans l'est de la capitale ainsi qu'en proche banlieue nord et est de Paris (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, sud-est du Val-d'Oise). Dans les départements de

Tableau 4. Éloignement de Paris, selon l'aide au logement en secteur social après le déménagement

Aide au logement en secteur social après le déménagement	Distance moyenne au centre avant le déménagement	Distance moyenne au centre après le déménagement	Éloignement	Nombre de foyers
Oui	17,7 km	17,9 km	0,2 km	38 679
Non	17,1 km	18,8 km	1,6 km	147 403

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois et géoréférencement des allocataires de décembre 2018 et 2019.

Champ : Foyers allocataires des caf d'Île-de-France au 31.12.2018, ayant changé d'adresse en 2019 et résidant toujours en Île-de-France au 31.12.2019. Lecture : Les foyers bénéficiaires de l'aide au logement en secteur social après leur déménagement se sont en moyenne éloignés de 200 mètres du centre de Paris, soit 1,4 km de moins que les autres foyers.

Tableau 5. Éloignement à Paris, selon l'évolution du statut d'occupation

Taux de réponse pour l'évolution du statut d'occupation en Ile-de-France = 98,4 % ; N : 2 275

Évolution du statut d'occupation	Distance moyenne au centre avant le déménagement	Distance moyenne au centre après le déménagement	Éloignement	Nombre de répondants
Stable	14,8 km	17,4 km	+2,6 km	1 109
Accès au logement social	17,4 km	17,5 km	+0,1 km	463
Accès à location privée	16,4 km	17,5 km	+1,1 km	403
Accès à la propriété	19,4 km	24,2 km	+4,8 km	300
Accès à l'hébergement à titre gratuit	17,4 km	16,1 km	-1,3 km	69

Source : Enquête Mobcaf 2021.

Champ : Déménagements en Île-de-France uniquement.

Note : Pour chaque variable, les écarts entre les moyennes sont très significatifs (test de Fisher). Les moyennes en rouge sont significativement plus élevées que les autres, celles en bleu sont significativement moins élevées.

Lecture : Les répondants ayant accédé au logement social dans le cadre de leur mobilité se sont en moyenne éloignés de 100 mètres du centre de Paris, soit 4,7 km de moins que les accédants à la propriété et 2,5 km de moins que ceux dont le statut est resté stable.

⁵⁵ - Il s'agit du zonage 1/1 bis/2/3 utilisé pour calculer les plafonds de ressources pour les aides personnalisées au logement. En raison de ce dernier, l'accès aux Al est plus probable dans les secteurs centraux.

⁵⁶ - Seuls les allocataires franciliens ayant un dossier actif fin 2018 et restés dans la région fin 2019 ont été pris en compte. Les effets liés aux créations ou suppressions de dossiers et aux mobilités inter-régionales ne sont pas pris en compte.

la grande couronne, les villes nouvelles⁵⁷ et certains centres urbains secondaires⁵⁸ de la région ressortent également. Les espaces où la part de la population allocataire aux revenus moyens est la plus élevée se situent quant à eux majoritairement en grande périphérie, dans la moitié est de la Seine-et-Marne, dans le sud de l'Essonne ainsi qu'aux limites de la région pour le Val-d'Oise et les Yvelines. Enfin, à l'opposé des deux groupes précédents, la population allocataire avec des revenus élevés est surtout concentrée dans la moitié ouest de la région, autour du 16^e arrondissement de Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Les alentours des centres urbains de l'ouest de la Seine-et-Marne ressortent également.

Les mobilités résidentielles internes à la région, observées en 2019, ont eu tendance à renforcer cette division sociale de l'espace (cartes 5 à 7). En effet, la part de la population allocataire à bas revenus a globalement augmenté dans les départements de la petite couronne, au sein desquels elle était déjà importante. Certains territoires situés au niveau de Pantin en Seine-Saint-Denis et de Saint-Maur-des-Fossés, dans le nord-est du Val de Marne, font toutefois exception. Ces derniers semblent concernés par une dynamique de gentrification puisque la part des allocataires à bas revenus y a diminué alors que celle de la population aux revenus plus élevés y a augmenté. Par ailleurs, la part de la population allocataire aux revenus moyens à eu tendance à diminuer ou à stagner à Paris et dans les départements de la petite couronne, où elle était déjà relativement faible.

Dans les départements de la grande couronne, la tendance est également à un renforcement des contrastes socio-spatiaux sous l'effet des mobilités internes. La part de la population à bas revenus a ainsi augmenté autour d'Évry (Essonne), Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), Mantes-la-Jolie (Yvelines), et dans certains pôles secondaires de la Seine-et-Marne tels que Fontainebleau, Meaux ou Provins. De même, la part de la population avec des revenus moyens s'est renforcée en Seine-et-Marne et dans le sud de l'Essonne, alors que celle de la population aux revenus les plus élevés a augmenté dans les Yvelines, notamment autour de Versailles et dans la vallée de Chevreuse. Quelques inflexions apparaissent néanmoins, telles que l'augmentation de la part des personnes à bas revenus dans certains territoires périurbains où elle était faible, ou celle des personnes aux revenus moyens dans le sud-ouest des Yvelines, dans le nord du Val-d'Oise et autour de Massy en Essonne. Enfin, la présence des foyers aux revenus élevés s'est développée dans, ou à proximité, des villes de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), Fontainebleau, Melun, Meaux, Provins et Nemours (Seine-et-Marne).

Divers éléments expliquent ce renforcement de la division sociale de l'espace, notamment la localisation des emplois, la disposition spatiale des parcs de logement et le fonctionnement des marchés immobiliers locaux qui tend à favoriser l'homogénéité sociale des quartiers⁵⁹. Des filtres socio-spatiaux⁶⁰ agissent au moment du déménagement : ils conditionnent la nature des transitions résidentielles possibles (tous les ménages ne peuvent pas accéder à la propriété ou au logement social) et la localisation des logements accessibles (tous les ménages ne peuvent pas accéder à un logement au centre de Paris).

Les difficultés des foyers à accéder à certains espaces où ils auraient souhaité résider révèlent en partie ces filtres socio-spatiaux. Sur ce point, l'enquête Mobcaf indique que 27,8 % des foyers mobiles interrogés n'ont pas pu emménager dans la commune où ils souhaitaient vivre en priorité. Cette situation est significativement surreprésentée⁶¹ parmi les foyers à bas revenus : elle a concerné 31,5 % d'entre eux contre 26,5 % des autres foyers. Parmi les raisons avancées (figure 21), l'absence de logement disponible dans la commune souhaitée et le niveau trop élevé des prix sont majoritairement cités (dans respectivement 47,4 % et 44,1 % des cas). La localisation des communes désignées comme inaccessibles par les répondants fait par ailleurs ressortir l'exclusivité de certains espaces centraux, ces communes étant le plus souvent situées à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Les contraintes évoquées conditionnent aussi la capacité des ménages à se maintenir dans un territoire. En effet, 25 % des répondants ayant indiqué ne pas vivre dans l'endroit qu'ils souhaitaient en priorité ont cité leur commune ou une commune limitrophe parmi les lieux inaccessibles. Ce constat, suggère de compléter les analyses précédentes sur l'éloignement par la prise en compte de la distance à l'ancien domicile, autour duquel s'organisaient le plus souvent les activités et la vie sociale des foyers.

■ LES MÉNAGES AUX RESSOURCES PLUS ÉLEVÉES S'ÉLOIGNENT MOINS DE LEUR ANCIEN LOGEMENT

Le tableau 6 détaille la distance parcourue par les foyers allocataires lors de leurs déménagements en Île-de-France. Du côté de la situation familiale, les personnes seules sont celles qui s'éloignent le plus de leur ancien logement et les couples avec enfant(s) sont ceux qui s'en éloignent le moins. Ces écarts s'expliquent par des ancrages territoriaux d'intensités différentes : les couples avec enfants

57- Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), Sénart (Seine-et-Marne), Évry-Courcouronnes (Essonne) et Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines).

58- Il s'agit notamment de Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, d'Étampes dans l'Essonne et des villes de Meaux, Melun, Provins et Coulommiers en Seine-et-Marne.

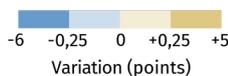
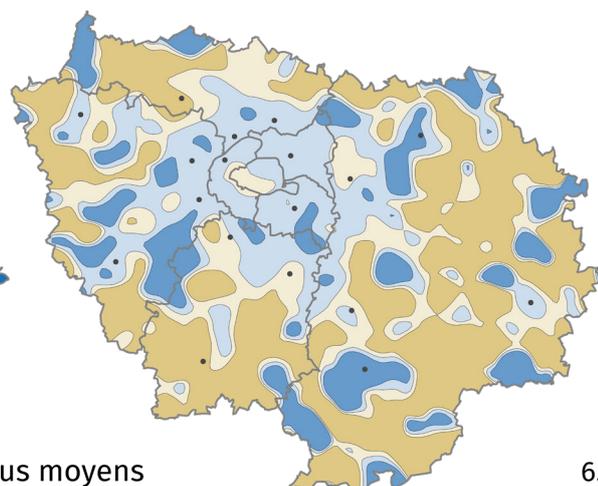
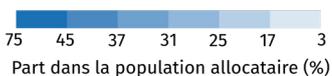
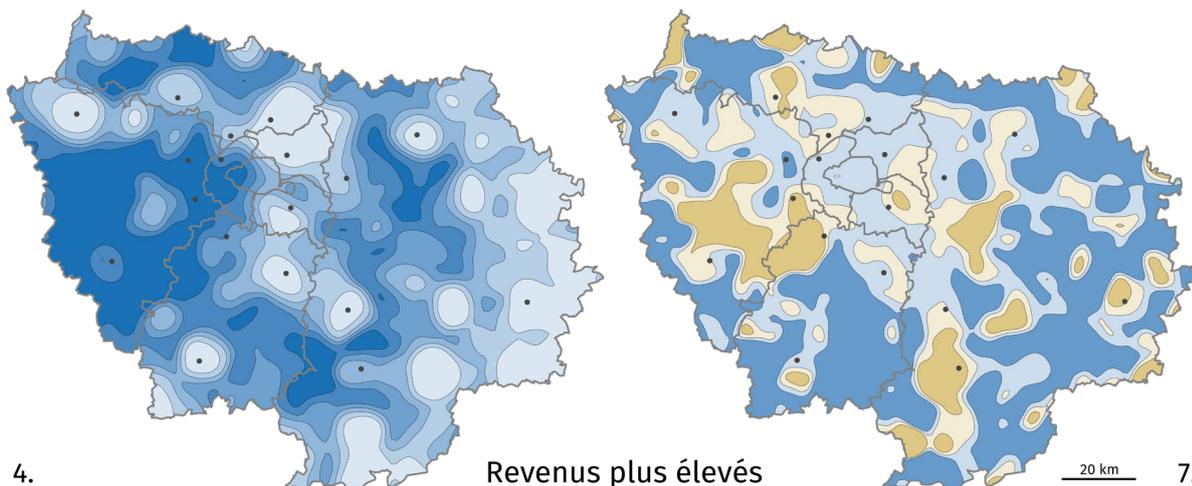
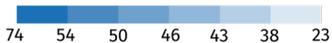
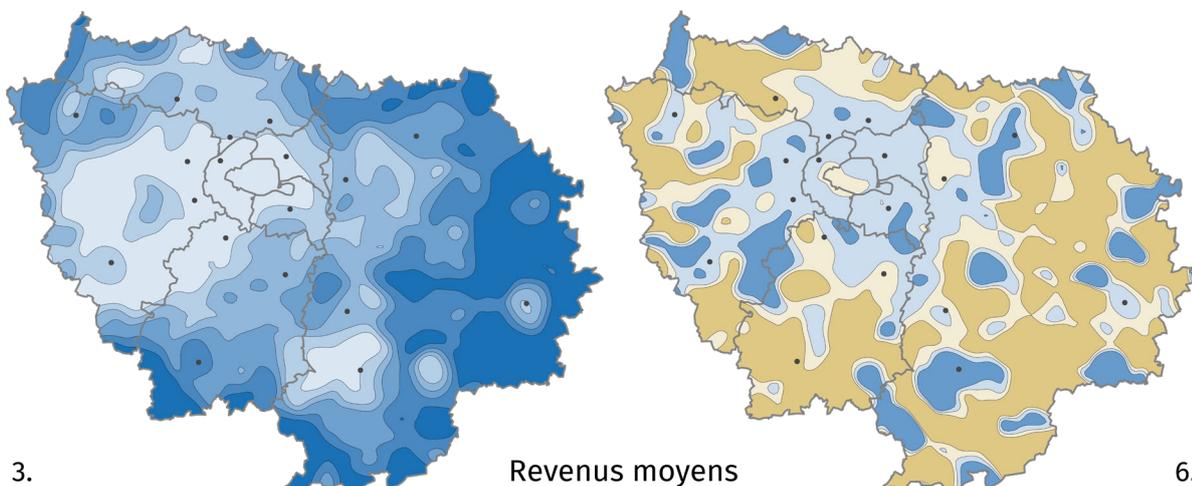
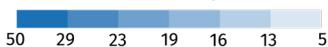
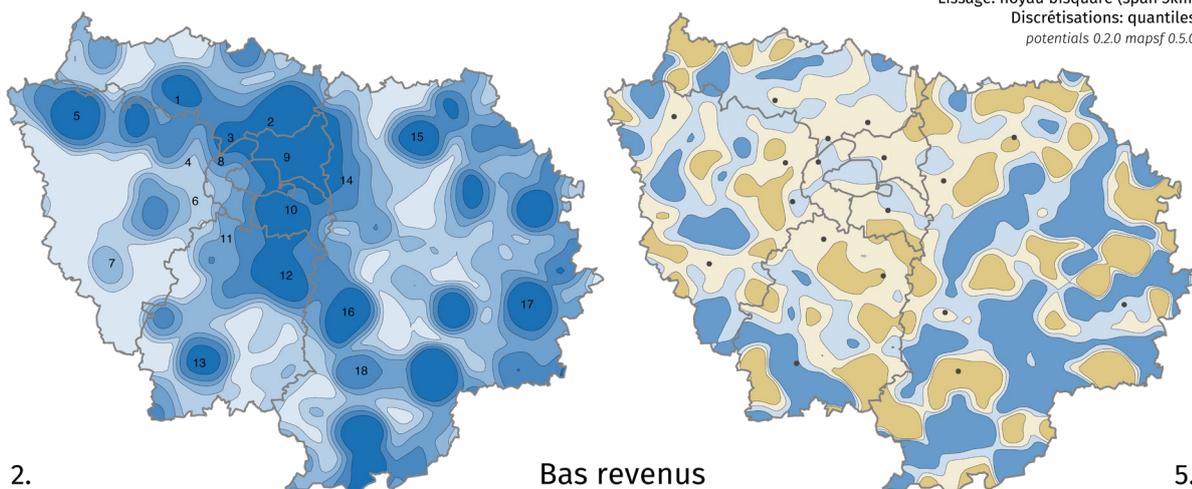
59- Le Corre (2019).

60- Miot (2012), Lévy (1998).

61- D'après un test du Khi2.

Cartes 2 à 7. Part des différents groupes de revenus au sein de la population couverte fin 2018 et évolutions sous l'effet des mobilités internes à l'Île-de-France en 2019

Lissage: noyau bisquare (span 3km)
 Discrétisations: quantiles
 potentials 0.2.0 mapsf 0.5.0



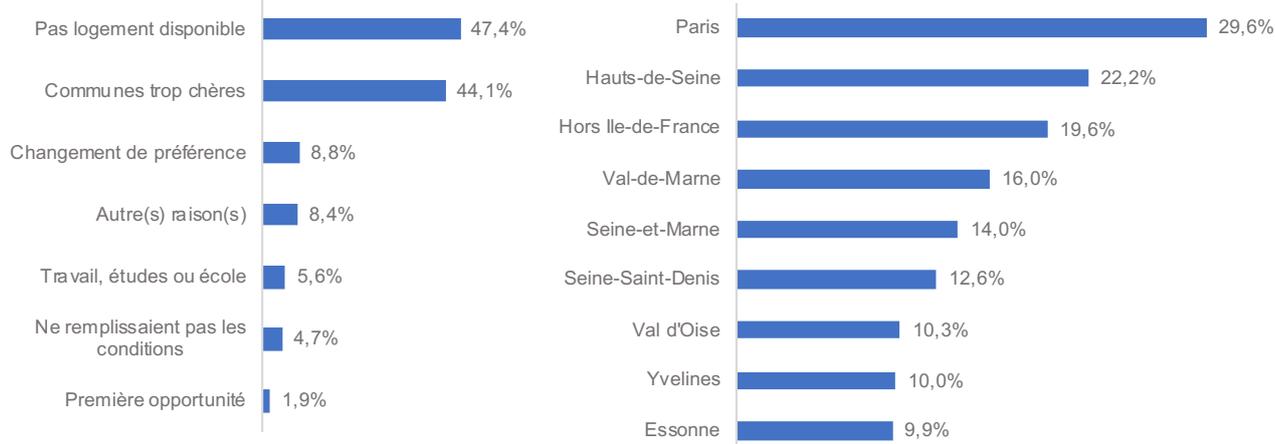
20 km

Sources : Caf d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois et géoréférencement des allocataires de décembre 2018 et 2019.
 Champ : Population couverte par les caf d'Île-de-France au 31.12.2018, résidant toujours en Île-de-France au 31.12.2019.
 Note : 1.Cergy, 2.Sarcelles, 3.Argenteuil, 4. Saint-Germain-en-Laye, 5.Mantes-la-Jolie, 6.Versailles, 7.Rambouillet, 8.Nanterre, 9.Bobigny, 10.Créteil, 11.Palaiseau, 12.Evry, 13.Etampes, 14.Torcy, 15.Meaux, 16.Melun, 17.Provins, 18.Fontainebleau
 Lecture : La part des personnes à bas revenus parmi les allocataires franciliens en décembre 2018 et en décembre 2019 a augmenté de plus de 0,6 point au sud de Fontainebleau au cours de l'année 2019 sous l'effet des mobilités internes à la région.

Figure 21. Raisons avancées par les répondants n'ayant pas emménagé dans la commune où ils souhaitent vivre en priorité et localisation des communes concernées

Taux de réponse : 99,6 % ; N = 749

Taux de réponse : 87,5 % ; N = 658



Sources : Enquête Mobcaf 2021

Champ : Foyer ayant répondu ne pas habiter la commune qu'ils recherchaient en priorité (taux de réponse 93,1 %).

Note : Réponses multiples possibles, pourcentage des citations.

Lecture : 47,4 % des foyers ayant répondu ne pas habiter dans la commune qu'ils recherchaient en priorité ont cité l'absence de logement disponible pour expliquer cette situation.

Tableau 6. Distance parcourue lors d'un déménagement en Île-de-France, selon le niveau de vie et la composition familiale

Situation familiale	Niveau de revenu	Distance parcourue (km)	
		Médiane	Moyenne
Couples avec enfant(s)	Bas	4	8,3
	Moyen	4,3	8,8
	Élevé	3,2	7
Familles monoparentales	Bas	4,8	9,2
	Moyen	4,2	8,5
	Élevé	2,9	6,6
Couples	Bas	5,1	9
	Moyen	5	8,9
	Élevé	4,3	7,1
Personnes seules	Bas	5,7	10,2
	Moyen	5,9	10,2
	Élevé	4,9	8,2

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois et géoréférencement des allocataires de décembre 2018 et 2019.

Champ : Foyers allocataires des caf d'Île-de-France au 31 décembre 2018 ayant déménagé dans la région en 2019.

Lecture : Les couples avec enfant(s) à bas revenus ont parcouru en moyenne 8,3 km lors de leurs déménagements, soit 1,3 km de plus que les couples avec enfant(s) aux revenus élevés.

sont amenés à prendre en compte à la fois les lieux d'activité éventuels des parents et ceux de la scolarité des enfants dans leur choix de localisation, ce qui peut les inciter à vouloir rester proches de leur ancien lieu de résidence. En ce qui concerne les revenus, les foyers ayant des revenus faibles ou moyens partent systématiquement plus loin de leur ancien logement que ceux ayant des revenus élevés, avec des écarts particulièrement marqués pour les foyers monoparentaux. Entre les ménages avec des revenus moyens et faibles, les différences sont moindres et dépendent de la configuration familiale. Ainsi, les distances parcourues sont équivalentes pour les couples sans enfant et les personnes seules, mais elles sont plus élevées pour les familles monoparentales à bas revenus et pour les couples avec enfant(s) ayant des ressources moyennes.

CONCLUSION

Les informations issues des bases de données des caf d'Île-de-France et celles collectées dans le cadre de l'enquête par questionnaire Mobcaf font ressortir des tendances générales quant aux mobilités résidentielles des allocataires franciliens. Il s'agit notamment de l'importance des déménagements de proximité, de la dynamique de desserrement résidentiel, de l'influence des événements familiaux et professionnels sur la propension à être mobile ou encore de la place centrale du logement dans les projets de déménagement des allocataires.

Néanmoins, les comportements résidentiels observés varient selon les caractéristiques des foyers. Plusieurs éléments révèlent ainsi les contraintes résidentielles des ménages moins favorisés dans le contexte d'une crise de l'abordabilité du logement en Île-de-France. Les foyers à bas revenus, les familles monoparentales et les allocataires de nationalité étrangère ont une plus faible capacité à se maintenir dans leur commune, et le cas échéant dans Paris. Ils sont davantage concernés par l'absence de logement personnel et plus fréquemment contraints de déménager du fait de problèmes liés au logement (insalubrité, rupture de bail...). Ces profils de ménages sont aussi moins souvent

en mesure d'améliorer leurs conditions de logement dans le cadre d'une mobilité résidentielle. Face à ces inégalités, le logement social joue un rôle important, en permettant l'amélioration des conditions de logement (en matière de superficie et de prix) des accédants et le maintien de ses résidents dans les espaces centraux. Il s'agit néanmoins d'un secteur soumis à une forte tension, également marqué par le blocage des parcours résidentiels d'une partie des occupants.

En ce qui concerne l'inscription spatiale des mobilités, l'étude montre qu'en Île-de-France les foyers aux revenus moyens s'éloignent plus de Paris que les autres, renforçant leur positionnement déjà plus périphérique. La situation est en revanche différente au départ de Paris, où les foyers aux revenus moyens et faibles s'éloignent de façon similaire, alors que les ménages aux ressources élevées se maintiennent plus proches du centre. Ces derniers s'éloignent aussi moins de leur ancien logement à la suite de leur déménagement. Dans l'ensemble, les mobilités résidentielles des allocataires participent au renforcement de la division sociale des territoires franciliens.

Luc Guibard

SOURCES ET DÉFINITIONS

SOURCES ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La base de données mobilisée a été construite à partir des fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6) de décembre 2018 et décembre 2019 des huit caisses d'allocations familiales d'Île-de-France. Ces données contiennent des informations individuelles sur les foyers allocataires (notamment le sexe, l'âge, la situation maritale, le statut face à l'emploi et les revenus de l'allocataire et de son conjoint éventuel, le nombre d'enfants à charge ainsi que l'adresse du foyer). Conformément à la Loi informatique et Libertés, leur utilisation

dans le cadre de cette étude garantit l'anonymat des allocataires et la protection des informations à caractère personnel.

De même, les données collectées dans le cadre de l'enquête par questionnaire Mobcaf (encadré 2) ont été anonymisées, et leur exploitation a été faite de sorte à empêcher tout recoupement pouvant permettre l'accès à des informations personnelles.

DÉFINITIONS

• ALLOCATAIRE, FOYER ALLOCATAIRE, POPULATION COUVERTE ET TAUX DE COUVERTURE :

Les allocataires sont les bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations versées par les caisses d'allocations familiales. Le foyer allocataire est composé de l'allocataire lui-même (personne de référence), de son conjoint éventuel, de ses enfants et de toute autre personne à charge prise en compte dans le calcul des prestations. L'ensemble de ces personnes constitue la population couverte par une ou plusieurs prestations de la caf. Le taux de couverture correspond alors à la part que représente cette population couverte parmi l'ensemble de la population recensée sur le territoire considéré.

• REVENU PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (RUC) :

Pour comparer les ressources des foyers allocataires aux configurations familiales différentes, les revenus sont rapportés au nombre d'unités de consommation (UC) qui les composent.

Les unités de consommation sont calculées de la façon suivante :

- 1 point pour l'adulte de référence du foyer ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant âgé de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 en cas de monoparentalité.

• CLASSIFICATION DES NIVEAUX DE REVENU DES ALLOCATAIRES :

Un foyer allocataire est dit à bas-revenus lorsque son Ruc est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci est fixé à 60 % du revenu médian mensuel par unité de consommation de la population, calculé à partir de l'Enquête Revenus fiscaux et sociaux. Ce seuil était de 1 071 euros en décembre 2018. Les foyers allocataires aux revenus moyens ont un Ruc inférieur à deux fois le seuil de bas revenus (soit 2 142 euros en 2018), mais ils ne sont pas à bas revenus. Les foyers allocataires aux revenus les plus élevés ont un Ruc supérieur à deux fois le seuil de bas revenus.

Les caisses d'allocations familiales ne disposent pas d'informations suffisamment précises sur les ressources de certaines catégories de foyers pour estimer leur niveau de revenus. Il s'agit des allocataires âgés de plus de 65 ans ou dont le conjoint est âgé de plus de 65 ans, des étudiants sans enfant ne percevant que l'aide au logement et des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés résidant en maison d'accueil spécialisée. Dans ce cas, les revenus sont considérés comme inconnus.

Au 31 décembre 2018, 29,4 % de la population francilienne couverte par au moins une prestation vivait dans un foyer à bas revenus, 35,8 % dans un foyer aux revenus moyens et 26,3 % dans un foyer aux revenus élevés. À cette date, 6,5 % de la population couverte avait des revenus inconnus.

RÉFÉRENCES

- Berger, M. (2006) : "Périurbanisation et accentuation des logiques ségrégatives en Île-de-France", *Hérodote*, 122, 3, 198.
- Berroir, S. et Fleury, A. (2016) : "Périurbain", in : Hyper-Geo.
- Castellan, M., Callet, S., Chemineau, D. et Quiroga, A. (2006) : "La mobilité des allocataires franciliens [Éléments d'analyse sur l'année 2002]", *Revue des politiques sociales et familiales*, 84, 1, 117-126.
- Chabrol, M., Collet, A., Giroud, M., Launay, L., Rousseau, M. et Ter Minassian, H. (2016) : *Gentrifications*, éd. Amsterdam, Paris.
- Clerval, A. (2013) : *Paris sans le peuple: la gentrification de la capitale*, La Découverte, Paris.
- Collet, A. (2015) : *Rester bourgeois*, La Découverte, Paris.
- Courgeau, D. (1984) : "Relations entre cycle de vie et migrations", *Population*, 39, 3, 483-513.
- Debrand, T. et Taffin, C. (2005) : "Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans", *Economie et statistique*, 381, 1, 125.
- Delance, P. et Vignolles, B. (2017) : "Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants", in : A. Laferrère, E. Pouliquen et C. Rougerie (ed.), *Les conditions de logement en France*, édition 2017, Insee Références, Insee, Paris.
- Dietrich-Ragon, P. (2014) : "Résister à l'exil. Enquête auprès des mal-logés parisiens", *Espaces et sociétés*, 156-157, 1, 19.
- Farha, L. (2017) : *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard*, Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève, p. 25.
- Fayard, B., Pontou, N. et Waligora, S. (2019) : *Les allocataires en Ile-de-France, données relatives à la pauvreté et à la précarité au 31 décembre 2018*, Recueil de données sociales des caf en Ile-de-France, Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision, Créteil.
- Friggit, J. (2021) : *Prix immobilier - Evolution à long terme*, CGEDD, Paris.
- Gardella, E. (2016) : "Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social", *Sociologie*, 7, 3, 243-260.
- Gobillon, L. (2001) : "Emploi, logement et mobilité résidentielle", *Economie et Statistique*, 349, 1, 77-98.
- Gobillon, L., Lambert, A. et Pellet, S. (2019) : *The suburbanization of poverty: Homeownership policies and spatial inequalities in France*, Document de travail, INED, Aubervilliers.
- Le Goix, R., Casanova Enault, L., Bonneval, L., Le Corre, T., Benites-Gambirazio, E., Boulay, G., Kutz, W., Aveline-Dubach, N., Migozzi, J. et Ysebaert, R. (2021) : "Housing (In)Equity and the Spatial Dynamics of Homeownership in France: A Research Agenda", *Tijdschrift*, 112, 1, 62-80.
- Grafmeyer, Y. (1999) : "L'hébergement par les parents ou par les proches", in : Y. Grafmeyer (ed.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Traavaux et Documents, INED - Presses Universitaires de France, Paris.
- Guibard, L. (2021) : "Déménager en Île-de-France : les ménages aux revenus modestes s'éloignent davantage de Paris", in : F. Awada (ed.), *Les Franciliens, territoires et modes de vie*, Institut Paris Région, Paris.
- Haran, L., Garnier, M. et Baccaïni, B. (2018) : *Les mobilités résidentielles en France: tendances et impacts territoriaux*, CGET, Paris.
- Laferrère, A., Pouliquen, E. et Rougerie, C. (2017) : *Les conditions de logement en France*, édition 2017, Insee Références, Insee, Paris.
- Le Corre, T. (2019) : *Paris à tous prix. Analyse des inégalités par une géographie de l'investissement sur le marché immobilier résidentiel en Île-de-France*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Lévy, J.-P. (1998) : "Dynamique du peuplement résidentiel", *Sociétés contemporaines*, 29, 1, 43-72.
- Miot, Y. (2012) : "La ségrégation socio-spatiale dans la métropole lilloise et à Roubaix : l'apport des mobilités résidentielles", *Géographie, économie, société*, 14, 2, 171-195.
- Sassen, S. (2014) : *Expulsions: brutality and complexity in the global economy*, Belknap Press of Harvard Univ. Press, Cambridge, Mass.
- Vermeersch, S., Launay, L., Charmes, E. et Bacqué, M.-H. (2019) : *Quitter Paris ? Les classes moyennes entre centres et périphéries*, Créaphis, Grane.

ANNEXES

1. Détail des régressions logistiques

	Déménager			
	En Île-de-France	Depuis Paris	Changer de commune	Quitter Paris
(Intercept)	0,54***	0,57***	0,5***	0,29***
Sexe féminin	1,02***	1,02**	1,04***	0,96**
Âge	0,96***	0,96***	0,96***	0,95***
Nationalité	<i>Référence : Française</i>			
Étrangère (CEE)	1,17***	1,03 NS	1,17***	1 NS
Étrangère (Hors CEE)	1,34***	1,36***	1,35***	1,47***
Situation familiale	<i>Référence : Personne seule</i>			
Couple	0,95***	0,88***	0,92***	0,97 NS
Couple avec enfant(s)	0,79***	0,9***	0,7***	1,2***
Famille monoparentale	1,17***	1,08***	1,06***	1,09***
Autres	1,14***	1,08*	1,06**	1,33***
Séparation	4,45***	3,97***	4,17***	2,39***
Nouvel enfant	1,61***	1,95***	1,56***	2,06***
Mise en couple	3,32***	4,03***	3,3***	3,88***
Revenus	<i>Référence : Bas revenus</i>			
Élevés	0,71***	0,66***	0,7***	0,63***
Moyens	0,96***	0,95***	0,98***	1,02 NS
Inconnus	0,99 NS	0,82***	1,02 NS	0,86***
Situation professionnelle	<i>Référence : Emploi</i>			
Chômage	0,8***	0,79***	0,8***	0,76***
Inactivité	0,83***	0,82***	0,84***	0,73***
Études	0,93***	1 NS	1 NS	0,92**
Inconnue	0,65***	0,58***	0,68***	0,55***
Évolution professionnelle	<i>Référence : Situation stable</i>			
Début d'emploi	1,43***	1,54***	1,46***	1,49***
Début de chômage	1,3***	1,37***	1,3***	1,43***
Début d'inactivité	1,28***	1,27***	1,3***	1,26***
Début d'études	1,4***	1,45***	1,49***	1,48***
Évolution inconnue	1,23***	1,33***	1,42***	2,23***
Aides au logement	<i>Référence : Aucune aide au logement</i>			
Secteur public	0,44***	0,35***	0,4***	0,19***
Autre secteur	1,25***	1,16***	1,17***	0,86***
Distance au centre				1,06***
Informations sur les modèles				
Observations	2216819	405975	2216819	405975
Pseudo-r ²	0,18	0,23	0,21	0,35

2. Questionnaire de l'enquête Mobcaf 2021

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

1. RÉPONDANT 1

Au sein de votre foyer, êtes-vous la personne titulaire du dossier d'allocataire ?

Oui ; Non ; Ne sais pas

2. RÉPONDANT 2

Quel est votre lien avec la personne responsable du dossier ?

Vous êtes son conjoint ou sa conjointe ; Vous êtes son enfant ; Vous êtes un parent ; Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question. La question n'est pertinente que si Répondant 1 parmi « Non ».

VOS DÉMÉNAGEMENTS EN 2019 ET EN 2020

3. DÉMÉNAGEMENT EN 2019

Avez-vous changé d'adresse au cours de l'année 2019 ?

Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois ; Non

4. DÉMÉNAGEMENT EN 2020

Avez-vous changé d'adresse au cours de l'année 2020 ?

Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois ; Non

La question n'est pertinente que si Déménagement en 2019 parmi « Non ».

5. DÉMÉNAGEMENT EN 2020 2

Avez-vous de nouveau changé d'adresse au cours de l'année 2020 ?

Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois ; Non

La question n'est pertinente que si Déménagement en 2019 parmi « Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois ».

6. DATE DE DÉMÉNAGEMENT

Quand vous êtes-vous installé à votre adresse actuelle ? Indiquez l'année et le mois

« mm/aaaa ». La réponse doit être comprise entre 01/2019 et 12/2020.

La question n'est pertinente que si Déménagement 2020 2 parmi « Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois » Ou Déménagement 2020 parmi « Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois ».

7. ADRESSE ACTUELLE

Quelle est votre commune de résidence actuelle ? Indiquez le nom ou le code postal de la commune.

La question n'est pertinente que si Déménagement 2020 2 parmi « Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois » Ou Déménagement 2020 parmi « Oui, une fois ; Oui, plusieurs fois ».

8. ANCIENNE ADRESSE

Quelle était votre ancienne commune de résidence ? Indiquez le nom ou le code postal de la commune.

La question n'est pertinente que si Déménagement 2019 parmi « Oui, plusieurs fois » Ou Déménagement 2020 2 parmi « Oui, plusieurs fois » Ou Déménagement 2020 parmi « Oui, plusieurs fois ».

SITUATION RÉSIDENTIELLE

9. ABSENCE DE LOGEMENT PERSONNEL

Avez-vous connu de manière durable et sans l'avoir choisie, l'une ou plusieurs des situations suivantes au cours des deux dernières années ?

Hébergement chez des amis ou de la famille ; Séjour en chambre d'hôtel ; Logement en habitation mobile ; Séjour dans un centre d'hébergement ; Séjour dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, véhicule, hall, abri...) ou occupation sans autorisation légale ; Séjour long en hôpital, en maison de convalescence ou de cure, en prison ; Aucune de ces situations

Cochez au minimum 1 case.

10. ABSENCE DE LOGEMENT PERSONNEL ACTUELLE

Êtes-vous toujours dans l'une de ces situations aujourd'hui ?

Oui ; Non

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel n'est pas parmi « Aucune de ces situations ».

11. ABSENCE DE LOGEMENT PERSONNEL ADRESSE PRÉCÉDENTE

Avant votre dernier changement d'adresse, étiez-vous dans l'une de ces situations ?

Oui ; Non

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel actuelle parmi « Non ».

12. ABSENCE DE LOGEMENT PERSONNEL ADRESSE PRÉCÉDENTE 2

Avant votre dernier changement d'adresse, étiez-vous aussi dans l'une de ces situations ?

Oui ; Non

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel parmi « Oui ».

STATUTS D'OCCUPATION

13. STATUT D'OCCUPATION ACTUEL

Actuellement, vous êtes...

Propriétaire ; Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ; Hébergé à titre gratuit ou usufruitier ; Hébergé en foyer ; Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel parmi « Aucune de ces situations » Ou Absence de domicile personnel actuelle parmi « Non ».

14. ANCIEN STATUT D'OCCUPATION

À votre ancienne adresse, vous étiez...

Propriétaire ; Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ; Hébergé à titre gratuit ou usufruitier ; Hébergé en foyer ; Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel parmi « Aucune de ces situations » Ou Absence de domicile personnel adresse précédente parmi « Non » Ou Absence de domicile personnel adresse précédente 2 parmi « Non ».

AIDES À L'ACCESSION

15. AIDES À L'ACCESSION

Bénéficiez-vous, ou avez-vous bénéficié, d'une des aides suivantes dans le cadre de votre accession à la propriété ?

Aides personnalisées au logement ; Prêt aidé (prêt à taux zéro, prêt à l'accession sociale, prêt accession jeune...) ; Prêt conventionné ; Héritage ou autre aide familiale ; Autre aide liée à un réseau de connaissances ; Autre aide ; Aucune aide

Cochez au minimum 1 case.

La question n'est pertinente que si (Statut d'occupation actuel parmi « Propriétaire » Et Ancien statut d'occupation n'est pas =Propriétaire) Ou (Statut d'occupation actuel parmi « Propriétaire » Et [Absence de domicile personnel précédente adresse parmi « Oui » Ou (Absence de domicile personnel précédente adresse 2 parmi « Oui »)].

AUTRE(S) LOGEMENT(S) POSSÉDÉ(S)

16. PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT 1

Êtes-vous propriétaire d'un ou plusieurs logements que vous n'occupez pas comme résidence principale ?

Non ; Oui d'un autre logement ; Oui de plusieurs autres logements

17. PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT 2

Quel usage faites-vous de cet autre logement ?

Résidence secondaire ou double résidence ; Location à des particuliers ; Hébergement à titre gratuit ; Aucun usage ; Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

La question n'est pertinente que si Propriétaire non occupant 1 parmi « Oui d'un autre logement ».

18. PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT 3

Quel(s) usage(s) faites-vous de ces autres logements ?

Résidence secondaire ou double résidence ; Location(s) à des particuliers ; Hébergement à titre gratuit ; Aucun usage ; Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

Cochez au minimum 1 case.

La question n'est pertinente que si Propriétaire non occupant 1 parmi « Oui de plusieurs autres logements ».

19. PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT 4

Dans quelle(s) commune(s) cet autre logement est-il situé ?

La question n'est pertinente que si Propriétaire non occupant 1 parmi « Oui d'un autre logement ».

20. PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT 5

Dans quelle(s) commune(s) ces autres logements sont-ils situés ?

La question n'est pertinente que si Propriétaire non occupant 1 parmi « Oui de plusieurs autres logements ».

COMPARAISON DES LOGEMENTS

21. TAILLE DU LOGEMENT ACTUEL

Quelle est la superficie de votre logement actuel ?

Moins de 10 m² ; Entre 11 et 20 m² ; Entre 21 et 30 m² ; Entre 31 et 40 m² ; Entre 41 et 50 m² ; Entre 51 et 60 m² ; Entre 61 et 80 m² ; Entre 81 et 100 m² ; Entre 101 et 120 m² ; Entre 121 et 150 m² ; Entre 151 et 200 m² ; Plus de 200 m²

La question n'est pertinente que si Statut d'occupation actuel parmi « Propriétaire ; Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ; Hébergé à titre gratuit ou usufruitier ; Hébergé en foyer ; Autre ».

22. TAILLE DE L'ANCIEN LOGEMENT

Quelle était la superficie de votre ancien logement ?

Moins de 10 m² ; Entre 11 et 20 m² ; Entre 21 et 30 m² ; Entre 31 et 40 m² ; Entre 41 et 50 m² ; Entre 51 et 60 m² ; Entre 61 et 80 m² ; Entre 81 et 100 m² ; Entre 101 et 120 m² ; Entre 121 et 150 m² ; Entre 151 et 200 m² ; Plus de 200 m²

La question n'est pertinente que si Ancien statut d'occupation parmi « Propriétaire ; Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ; Hébergé à titre gratuit ou usufruitier ; Hébergé en foyer ; Autre ».

23. TYPE DU LOGEMENT ACTUEL

Quel type de logement occupez-vous actuellement ?

Un pavillon avec jardin ; Une maison de ville mitoyenne ; Un appartement (y compris studio ou pièce indépendante) ; Une habitation mobile (mobil-home, roulotte, caravane...) ; Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

La question n'est pertinente que si Statut d'occupation actuel parmi « Propriétaire ; Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ; Hébergé à titre gratuit ou usufruitier ; Hébergé en foyer ; Autre ».

24. TYPE DE L'ANCIEN LOGEMENT

Quel type de logement occupiez-vous précédemment ?

Un pavillon avec jardin ; Une maison de ville mitoyenne ; Un appartement (y compris studio ou pièce indépendante) ; Une habitation mobile (mobil-home, roulotte, caravane...) ; Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

La question n'est pertinente que si Ancien statut d'occupation parmi « Propriétaire ; Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ; Hébergé à titre gratuit ou usufruitier ; Hébergé en foyer ; Autre ».

25. PRIX DU LOGEMENT ACTUEL (PROPRIÉTAIRE)

Pouvez-vous renseigner le prix d'achat de votre logement actuel ?

Moins 100 000 euros ; Entre 100 000 et moins de 250 000 euros ; Entre 250 000 euros et moins de 400 000 euros ; Entre 400 000 et 600 000 euros ; Plus de 600 000 euros ; Je ne sais pas ou ne souhaite pas répondre

La question n'est pertinente que si Statut d'occupation actuel parmi « Propriétaire ».

26. PRIX DE L'ANCIEN LOGEMENT (PROPRIÉTAIRE)

Pouvez-vous renseigner le prix d'achat de votre précédent logement ?

Moins 100 000 euros ; Entre 100 000 et moins de 250 000 euros ; Entre 250 000 euros et moins de 400 000 euros ; Entre 400 000 et 600 000 euros ; Plus de 600 000 euros ; Je ne sais pas ou ne souhaite pas répondre

La question n'est pertinente que si Ancien statut d'occupation parmi « Propriétaire ».

27. PRIX DU LOGEMENT ACTUEL (LOCATAIRE)

Pouvez-vous renseigner le montant du loyer de votre logement actuel ? Ne tenez pas compte des aides au logement si vous en avez.

Moins de 200 euros par mois ; Entre 200 et moins de 400 euros par mois ; Entre 400 et moins de 600 euros par mois ; Entre 600 et moins de 800 euros par mois ; Entre 800 et moins de 1000 euros par mois ; Entre 1000 et moins de 1200 euros par mois ; Entre 1200 et moins de 1500 euros par mois ; Entre 1500 et 2000 euros par mois ; Plus 2000 euros par mois ; Ne sais pas, ne souhaite pas répondre ou ne convient pas

La question n'est pertinente que si Statut d'occupation actuel parmi « Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ».

28. PRIX DE L'ANCIEN LOGEMENT (LOCATAIRE)

Pouvez-vous renseigner le montant du loyer de votre ancien logement ? Ne tenez pas compte des aides au logement si vous en avez.

Moins de 200 euros par mois ; Entre 200 et moins de 400 euros par mois ; Entre 400 et moins de 600 euros par mois ; Entre 600 et moins de 800 euros par mois ; Entre 800 et moins de 1000 euros par mois ; Entre 1000 et moins de 1200 euros par mois ; Entre 1200 et moins de 1500 euros par mois ; Entre 1500 et 2000 euros par mois ; Plus 2000 euros par mois ; Ne sais pas, ne souhaite pas répondre ou ne convient pas

La question n'est pertinente que si Ancien statut d'occupation parmi « Locataire ou sous-locataire dans le secteur privé ; Locataire d'un logement social ».

RAISONS DU DÉMÉNAGEMENT

29. DÉPART CONTRAINT

Avez-vous été contraint de quitter votre logement précédent pour l'un ou plusieurs des motifs suivants ?

Non-reconduction ou rupture du bail par le propriétaire ; Expulsion ; Fin d'hébergement ; Rénovation urbaine et/ou destruction du logement ; Expropriation ; Insalubrité ; Sinistre ou catastrophe naturelle ; Aucun de ces motifs, j'ai déménagé pour une autre raison (voir question suivante)

Cochez au minimum 1 case.

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel parmi « Aucune de ces situations » Ou [Absence de domicile personnel actuelle parmi

« Non » Et Absence de domicile personnel adresse précédente parmi « Non »] Ou [Absence de domicile personnel n'est pas parmi « Séjour long en hôpital, en maison de convalescence ou de cure, en prison » Et Absence de domicile personnel adresse précédente 2 parmi « Non » Et Absence de domicile personnel actuelle parmi « Oui »].

30. MOTIFS DU DÉMÉNAGEMENT

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous déménagé ? Si plusieurs catégories s'appliquent, cochez les deux principales. **Pour une ou des raison(s) liées au logement (prix, taille, type, être propriétaire ou locataire, accessibilité...); Pour une ou des raisons familiale(s) (naissance, séparation, décès, mariage, mise en couple...); Pour une ou des raisons liées au quartier ou au voisinage (cadre de vie, école, équipements...); Pour une ou des raison(s) liées au travail ou aux études (trajet, retraite, nouvel emploi, mutation, chômage...); Pour une ou d'autres raison(s)**

La réponse est obligatoire.

Cochez entre 1 et 2 cases.

La question n'est pertinente que si Départ contraint parmi « Aucun de ces motifs, j'ai déménagé pour une autre raison (voir question suivante) ».

31. MOTIFS LIÉS AU LOGEMENT

Pouvez-vous préciser cette (ces) raison(s) liée(s) au logement ? Si plusieurs raisons s'appliquent, choisissez les deux plus importantes

Avoir un logement moins cher; Devenir propriétaire; Devenir locataire; Avoir un logement plus grand; Avoir un logement plus petit; Avoir un logement de meilleure qualité et/ou mieux équipé; Changer de type de logement (passer d'appartement à maison ou l'inverse, avoir un jardin...); Avoir un logement adapté à ses conditions de santé ou accessible aux personnes à mobilité réduite; Autre(s) raison(s) liée(s) au logement

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

Cochez entre 1 et 2 cases.

La question n'est pertinente que si Motifs du déménagement parmi « Pour une ou des raison(s) liées au logement (prix, taille, type, être propriétaire ou locataire, accessibilité...) ».

32. MOTIFS FAMILIAUX

Pouvez-vous préciser cette (ces) raison(s) familiale(s) ? Si plusieurs raisons s'appliquent, choisissez les deux plus importantes

Naissance ou adoption; Mise en couple, mariage, PACS...; Prise en charge d'un parent ou d'un proche à domicile; Séparation ou divorce; Décès d'un membre du foyer; Rapprochement de la famille ou des amis; Départ de chez les parents; Désir d'autonomie; Autre(s) raison(s) familiale(s)

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

Cochez entre 1 et 2 cases.

La question n'est pertinente que si Motifs du déménagement parmi « Pour une ou des raisons familiale(s) (naissance, séparation, décès, mariage, mise en couple...) ».

33. MOTIFS PROFESSIONNELS

Pouvez-vous préciser cette (ces) raison(s) liée(s) au travail ou aux études ? Si plusieurs raisons s'appliquent, choisissez les deux plus importantes

Pour se rapprocher du travail; Perte d'emploi; Recherche d'emploi; Nouvel emploi, mutation ou reconversion; Fin d'activité, retraite ou préparation de la retraite; Pour les études; Autre(s) raison(s) liée(s) au travail ou aux études

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

Cochez entre 1 et 2 cases.

La question n'est pertinente que si Motifs du déménagement parmi « Pour une ou des raison(s) liées au travail ou aux études (trajet, retraite, nouvel emploi, mutation, chômage...) ».

34. MOTIFS LIÉS AU QUARTIER

Pouvez-vous préciser cette (ces) raison(s) liée(s) au quartier ou au voisinage ? Si plusieurs raisons s'appliquent, choisissez les deux plus importantes

Changer de cadre de vie (être plus proche de la nature, vivre en centre-ville, quitter la région parisienne...); Se rapprocher de l'école des enfants ou changer d'école; Accéder plus facilement aux commerces, aux équipements ou aux services; Trop de bruit, de pollution, ou d'insécurité dans le quartier précédent; Travaux ou changement du quartier précédent; Autre(s) raison(s) liée(s) au quartier ou au voisinage

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

Cochez entre 1 et 2 cases.

La question n'est pertinente que si Motifs du déménagement parmi « Pour une ou des raisons liées au quartier ou au voisinage (cadre de vie, école, équipements...) ».

35. AUTRES MOTIFS

Pouvez-vous préciser cette (ces) autre(s) raison(s) ?

La question n'est pertinente que si Motifs du déménagement parmi « Pour une ou d'autres raison(s) ».

VÉCU DU DÉMÉNAGEMENT

36. AVIS SUR LE DÉMÉNAGEMENT

Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait de votre situation résidentielle actuelle ?

Oui, très satisfait; Oui plutôt satisfait; Moyennement satisfait; Non, plutôt insatisfait; Non, très insatisfait; Sans avis

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel parmi « Aucune de ces situations » Ou Absence de domicile personnel actuelle parmi « Non ».

37. AVIS SUR LE DÉMÉNAGEMENT 2

Quelles sont les raisons principales pour lesquelles vous n'êtes pas très satisfait ? Cochez deux raisons au maximum.

Le prix du logement ; La localisation du logement ; Le type de logement (appartement, maison, avec ou sans jardin...); La taille, le confort ou le niveau d'équipement du logement ; Votre statut d'occupation (propriétaire, locataire en HLM, locataire hors HLM, hébergements...); Autre

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question.

Cochez entre 1 et 2 cases.

La question n'est pertinente que si Avis sur le déménagement parmi « Oui plutôt satisfait ; Moyennement satisfait ; Non, plutôt insatisfait ; Non, très insatisfait ».

RECHERCHE DU LOGEMENT

38. DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Avez-vous effectué une demande de logement social au cours des deux dernières années ?

Oui ; Non

39. COMMUNES RECHERCHÉES 1

La commune où vous résidez actuellement est-elle celle où vous souhaitiez habiter en priorité ?

Oui ; Non

La question n'est pertinente que si Absence de domicile personnel parmi « Aucune de ces situations » Ou Absence de domicile personnel actuelle parmi « Non ».

40. COMMUNES RECHERCHÉES 2

Indiquez une à trois communes où vous souhaitiez habiter en priorité

La question n'est pertinente que si Communes recherchées 1 parmi « Non ».

41. COMMUNES RECHERCHÉES 3

Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas emménagé dans ces communes ?

Préférence pour le logement ou la commune finalement choisi(e) ; Ces communes étaient trop chères ; Ces communes ne remplissaient pas les conditions recherchées ; Pas de logement disponible dans ces communes ou le dossier n'a pas été retenu ; Autre(s) raison(s)

Une question « Si Autre, précisez » est associée à cette question. Cochez au minimum 1 cases.

La question n'est pertinente que si Communes recherchées 1 parmi « Non ».

ACCÈS AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS

[42-48]. ÉVOLUTION DE L'ACCESSIBILITÉ

Selon vous, suite à votre déménagement, comment a évolué votre accès à chacun des services ou équipements suivants ? Modalités : ++, +, =, -, --

57. ACCÈS AUX TRANSPORTS EN COMMUN

58. ACCÈS AUX COMMERCES

59. ACCÈS À L'EMPLOI (À VOTRE TRAVAIL SI VOUS EN AVEZ UN, AUX OFFRES DISPONIBLES SI VOUS EN CHERCHEZ UN)

60. ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

61. ACCÈS AUX LIEUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS

62. ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE D'ENFANT (crèches, assistants maternels, garderies...)

63. ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS (équipements sportifs, cinéma...)

49. PROJET RÉSIDENTIEL

Envisagez-vous de déménager de nouveau prochainement ?

Oui ; Non ; Ne sais pas

POURSUITE

Le questionnaire est terminé.

50. DEMANDE D'ENTRETIEN

Merci pour le temps que vous avez consacré à répondre à cette enquête. Des entretiens seront réalisés avec certains participants qui le souhaitent pour approfondir les résultats obtenus. Seriez-vous d'accord pour être recontacté par un des responsables de l'enquête afin de réaliser ultérieurement un entretien sur les thèmes abordés ?

Oui ; Non

Variables supplémentaires : Dernier revenu par unité de consommation connu du foyer, Situation familiale, Nombre de personne couverte dans le foyer, Date de naissance de la personne responsable de dossier, Nombre d'enfant(s) à charge, Type de prestations perçues.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

TABLEAU 1. ÉVOLUTION DU TAUX DE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DE FOYERS ALLOCATAIRES FRANCILIENS, 2017-2020	9
TABLEAU 2. MOTIFS DE DÉMÉNAGEMENT DÉTAILLÉS CITÉS PAR LES RÉPONDANTS	18
TABLEAU 3. LES SORTANTS DE L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2019, SELON LE NIVEAU DE REVENU ET LA DESTINATION	28
TABLEAU 4. ÉLOIGNEMENT DE PARIS, SELON LA RÉSIDENCE EN SECTEUR SOCIAL APRÈS LE DÉMÉNAGEMENT	30
TABLEAU 5. ÉLOIGNEMENT À PARIS, SELON L'ÉVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION	30
TABLEAU 6. DISTANCE PARCOURUE LORS D'UN DÉMÉNAGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE, SELON LE NIVEAU DE VIE ET LA COMPOSITION FAMILIALE	33

FIGURES

FIGURE 1. POPULATION COUVERTE AU 31 DÉCEMBRE 2018, AYANT CHANGÉ D'ADRESSE EN 2019, SELON LA DESTINATION DU DÉMÉNAGEMENT	10
FIGURE 2. FRÉQUENCE CUMULÉE DES DISTANCES ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU LOGEMENT DES ALLOCATAIRES FRANCILIENS FIN 2018, AYANT DÉMÉNAGÉ EN 2019	10
FIGURE 3. ÉVOLUTION DE LA DISTANCE AU CENTRE DE PARIS À LA SUITE D'UN DÉMÉNAGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE	12
FIGURE 4. LES PRINCIPAUX FACTEURS DE DÉMÉNAGEMENT ET DE MOBILITÉ SORTANTE DES ALLOCATAIRES FRANCILIENS EN 2019	15
FIGURE 5. TYPES DE MOTIFS DE DÉMÉNAGEMENT CITÉS PAR LES RÉPONDANTS	18
FIGURE 6. LES DÉPARTS CONTRAINTS LIÉS AU LOGEMENT	19
FIGURE 7. LES DÉPARTS CONTRAINTS LIÉS AU LOGEMENT SELON LE NIVEAU DE REVENU DES FOYERS	19
FIGURE 8. STATUTS D'OCCUPATION DES RÉPONDANTS AVANT LEUR DÉMÉNAGEMENT	20
FIGURE 9. RÉPONSES À LA QUESTION « AVEZ-VOUS CONNU DE MANIÈRE DURABLE ET SANS L'AVOIR CHOISI, L'UNE OU PLUSIEURS DES SITUATIONS SUIVANTES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES ? »	20
FIGURE 10. ABSENCE DE LOGEMENT PERSONNEL AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES SELON LA SITUATION FAMILIALE, LE NIVEAU DE REVENU ET LA NATIONALITÉ DU RESPONSABLE DE DOSSIER	21
FIGURE 11. SITUATION FACE À L'ABSENCE DE LOGEMENT PERSONNEL À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT, SELON LA CONFIGURATION FAMILIALE, LE NIVEAU DE REVENUS ET LA NATIONALITÉ.	22
FIGURE 12. ÉVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION DES RÉPONDANTS À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT	23
FIGURE 13. ÉVOLUTION DE LA TAILLE DU LOGEMENT À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT, SELON LA SITUATION FAMILIALE ET LE NIVEAU DE REVENU	23
FIGURE 14. ÉVOLUTION DU TYPE DE LOGEMENT À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT, SELON LA SITUATION FAMILIALE ET LE NIVEAU DE REVENU	24
FIGURE 15. ÉVOLUTION DU PRIX DU LOYER À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT, EN FONCTION DES CHANGEMENTS DE SECTEUR LOCATIF	24
FIGURE 16. ÉVOLUTION DE LA TAILLE DU LOGEMENT OCCUPÉ À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT, EN FONCTION DES CHANGEMENTS DE STATUT D'OCCUPATION	25
FIGURE 17. MOBILITÉS VERS OU SEIN DU SECTEUR SOCIAL DES RÉPONDANTS AYANT DEMANDÉ UN LOGEMENT SOCIAL AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES	25
FIGURE 18. SATISFACTION QUANT AU DÉMÉNAGEMENT, SELON LE NIVEAU DE REVENU DES FOYERS	26
FIGURE 19. SATISFACTION QUANT AU DÉMÉNAGEMENT, SELON L'ÉVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION	26
FIGURE 20. DISTANCES MOYENNES À PARIS ET ÉLOIGNEMENT DES FOYERS, SELON LEUR COMPOSITION FAMILIALE ET LEUR NIVEAU DE REVENU.	29
FIGURE 21. RAISONS AVANCÉES PAR LES RÉPONDANTS N'AYANT PAS EMMÉNAGÉ DANS LA COMMUNE OÙ ILS SOUHAITAIENT VIVRE EN PRIORITÉ ET LOCALISATION DES COMMUNES CONCERNÉES	33

CARTES

CARTE 1. SOLDE MIGRATOIRE NET INTERNE DES ALLOCATAIRES FRANCILIENS, EN 2019, PAR INTERCOMMUNALITÉ	13
CARTES 2 À 7. PART DES DIFFÉRENTS GROUPES DE REVENUS AU SEIN DE LA POPULATION COUVERTE FIN 2018 ET ÉVOLUTIONS SOUS L'EFFET DES MOBILITÉS INTERNES À L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2019	32

